

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 11 décembre 2006 à 19 h
Cégep Lévis-Lauzon, Auditorium
205, route Mgr Bourget
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MARCEL GAUDREAU	1
M. JEAN-GUY ALLARD.....	9
M. ÉRIC LAMBERT	16
Mme MONIQUE DALLAIRE	22
Mme LINE CARON.....	32
M. PIERRE BLOUIN	42
M. DENIS LATRÉMOUILLE	51
Mme FRANCINE DEMERS	56
Mme VALÉRIE BOUCHARD	59
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL	69
Mme LUCETTE HADE	76
Mme FLAVIE HADE	80
M. MARIO GUICHARD.....	81
Mme RENÉE LABRIE	84
Mme LISE LACHANCE	93
M. SERGE MONGEAU.....	98
M. PIERRE CADORETTE	103
Mme DIANE SIMARD.....	112
Mme LUCIE LÉTOURNEAU.....	123

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, la première partie de l'audience du projet Rabaska et ses infrastructures connexes reprend.

10 Comme vous le savez déjà, on a fermé le registre pour cette séance, de manière à épuiser notre inventaire d'inscriptions. Comme je vous l'ai dit cet après-midi, il y avait des inscriptions qui n'étaient pas exactement collées au sujet de la séance thématique et je reconnais que certains parmi vous ont renoncé à s'inscrire sachant que c'est le sujet, pour finalement se faire devancer par d'autres qui n'avaient pas, je dirais, la même sensibilité ou la même conscience de ça.

15 Alors la Commission reconnaît effectivement qu'ils se sont faits en quelque sorte pénaliser par d'autres, mais la Commission les remercie quand même d'être restés fidèles à l'esprit et à la lettre de l'idée d'avoir des séances thématiques.

20 Alors il y a des gens, j'ai demandé leur nom mais ils n'avaient pas fait signe d'être présents.

25

PÉRIODE DE QUESTIONS
MARCEL GAUDREULT

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

30

Monsieur Marcel Gaudreault est là? Monsieur Gaudreault, voulez-vous vous approcher pour poser vos deux (2) questions, s'il vous plaît.

35 Je vous informe qu'on a à peu près une centaine d'inscriptions. Comme je vous ai dit, on va siéger vendredi matin et on évalue la possibilité, et quand je dis la possibilité, c'est vraiment ça, la possibilité technique de siéger jeudi matin aussi.

40 Alors monsieur Gaudreault, bonsoir, on vous écoute. Vos deux (2) questions, s'il vous plaît.

40

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

45 Ma question va porter sur la cartographie des milieux humides du territoire de la CMQ, mais je vais m'attarder sur la MRC de Lévis.

Alors sur cette carte apparaît, là où sont prévus les réservoirs, bien, la tourbière est bien indiquée.

50 On dit que si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins.

Alors pour vous placer dans le contexte de ce travail, de cette cartographie qui a été préparée par Canards Illimités et plusieurs partenaires, ministères de la province de Québec et fédéral, alors dans ma question, d'ailleurs je vais les nommer parce que ma question va s'adresser à eux également...

PAR LE PRÉSIDENT:

60 Allez-y.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

65 Alors en bref, on dit que Lévis possède une très grande quantité de milieux humides, entre autres une tourbière qu'on connaît de plus en plus, la Grande Plée Bleue, on va en faire une réserve écologique, par contre ce milieu subit beaucoup de pression. Ce que je vous lis, là, c'est l'analyse faite par Canards Illimités. Entre autres développements industriel, commercial et résidentiel.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la question?

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

75 Oui, ça s'en vient, mais il faut que je vous mette aussi un peu dans le contexte.

PAR LE PRÉSIDENT:

80 D'accord.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

85 Et on donne comme conséquence, sur les milieux humides, que le territoire de la ville, MRC de Lévis, est sûrement celui où les pertes de milieux humides, en particulier les plus petits,

a été et demeure la plus importante de la région Chaudière-Appalaches, en raison des développements divers.

PAR LE PRÉSIDENT:

90

Je vous invite à déposer le document à partir duquel vous êtes en train de lire, la Commission aimerait en prendre connaissance.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

95

Oui, je pourrais en faire un dépôt, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

100

Alors passez à la question.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

105

Alors ma question, alors elle s'adresse à la Ville de Lévis et aux partenaires suivants qui ont participé avec Canards Illimités à la préparation de cette carte, alors il y a le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada.

110

PAR LE PRÉSIDENT:

La question.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

115

Considérant que les berges seront atteintes par le projet, que le réservoir est dans une tourbière, que le gazoduc traverse ces milieux humides, est-ce qu'il y a, monsieur le Président, contradiction entre la volonté des ministères mentionnés, qui veulent conserver ces milieux, et la politique de la Ville de Lévis concernant la conservation des milieux humides.

120

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

125

Alors monsieur Boulay d'abord, est-ce qu'il est là? Alors Allez-y.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

Jean-François Roy, de la Ville de Lévis.

130

En regard de cette question-là plus particulièrement, malheureusement ça ne fait pas partie de mon champ de compétence. Par contre on l'a noté, on va pouvoir vous revenir avec une réponse le plus rapidement possible.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Alors on va attendre la réponse et vous allez pouvoir la consulter quand elle va arriver, mais je vais reprendre la question.

140

Monsieur Michon, est-ce que la politique du gouvernement du Québec dont votre ministère a la garde, en matière de protection des milieux humides, est-ce qu'il y a une contradiction entre cette politique et le principe même de recevoir un projet tel que le projet à l'étude.

145

PAR M. PIERRE MICHON:

Non, effectivement, quand on parle de protection, il y a certains niveaux de protection qu'on peut accorder à un milieu, alors c'est pas parce qu'automatiquement on l'identifie comme une tourbière qu'on n'accepte pas qu'il y ait du développement.

150

Dans ce sens-là, je pense répondre à votre question, mais je veux quand même mentionner que j'ai parlé à monsieur Patrick Beauchesne, qui est directeur de la Direction du patrimoine écologique chez nous, concernant la connaissance de ce document-là, qui est en fait utilisé aussi, qui peut être utilisé comme une source d'information, et ce qu'il m'a dit, c'est que cette tourbière-là est simplement identifiée comme une tourbière ombrotrophe, ça veut pas dire qu'il y a des spécialistes qui l'ont inventoriée.

155

Compte tenu que le document est quand même récent, c'est un document du début novembre, qui a été publié en début novembre, il se peut que l'information vienne même des études d'impact.

160

Mais on connaît maintenant la présence de cette tourbière-là. Ce qu'il m'a mentionné, je répète ce que j'ai dit cet après-midi, c'est qu'il ne s'agit pas d'un milieu, quand on le met dans son contexte régional, comme quelque chose d'exceptionnel, donc c'est un milieu qui est quand même un type de tourbière commune, qu'on peut retrouver à l'échelle régionale.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

170 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Ceci dit, on a quand même, nous, en priorité quand même, c'est-à-dire quand on touche à une tourbière, c'est un niveau de protection qui est recherché dans nos orientations vis-à-vis des milieux humides, donc on cherche d'abord à éviter ce genre d'impact là au maximum.

175

Mais il y a quand même, évidemment, dans un deuxième ordre, si c'est possible, de compenser les pertes, et ces compensations-là sont faites selon la valeur écologique qu'on attribue au milieu.

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

185

Alors monsieur Gaudreault, vous avez entendu la réponse, la Commission s'intéresse à votre opinion de la réponse, pour la deuxième partie de l'audience.

Monsieur Guay, avez-vous d'autre chose à ajouter à propos de la question, puisque monsieur Gaudreault a spécifié aussi si votre ministère a quelque chose à ajouter.

190 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:**

Je crois pas que le ministère de l'Agriculture ait été interpellé.

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pardon, excusez-moi, c'est moi qui commence à être fatigué.

200

Je parle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Monsieur Demers est avec nous, est-ce que vous avez un collègue qui peut répondre à la question.

205 **PAR M. GAÉTAN DEMERS:**

Non monsieur, à moins que monsieur Trenchia ait quelque chose à ajouter là-dessus, mais je ne croirais pas.

210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trenchia, votre réaction à la question de monsieur Gaudreault, concernant l'importance des milieux humides.

210

PAR M. GUY TRENCA:

215 Oui, effectivement, nous, on a travaillé sur ce projet-là avec Canards Illimités, et c'est une tourbière qui était identifiée chez nous, qui est identifiée depuis un bon bout de temps, elle apparaît sur les cartes du gouvernement.

Nous, on est en accord avec l'opinion de Canards Illimités sur l'importance de cette tourbière-là, au point de vue faunique.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

225 Y a-t-il matière à chercher l'opinion de Pêches et Océans Canada, la chose étant de compétence, à ce que je sache, du Québec.

Allez-y!

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

230

Vous avez raison, c'est de compétence provinciale.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

D'accord. Je dois pas répondre à votre place, quand même.

Bon, alors monsieur Gaudreault, comme je vous ai dit, vous avez le loisir de commenter cette politique, ce que vous avez entendu, à votre guise.

240

Maintenant, votre deuxième question, s'il vous plaît.

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

245 Si je me permets un commentaire, les milieux humides, le but de les protéger, c'est qu'ils se rétrécissent comme peau de chagrin. Pour prendre une expression consacrée, c'est du grignotage petit à petit. Mais ça, c'est la méthode du castor, le grignotage!

PAR LE PRÉSIDENT:

250

Votre deuxième question.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

255 Ma deuxième question, générale, tout aussi importante selon moi, c'est le principe de
précaution.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Adressée à qui, la question, d'abord?

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

À vous.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la Commission?

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

270 À la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Allez-y.

PAR M. MARCEL GAUDREAU:

280 Et c'est pas un hasard que l'ONU, en 1994, a énoncé le principe de précaution de la
façon suivante:

"Quand il y a risque de perturbation grave ou irréversible, l'absence de certitude
scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de mesures."

285 On sait que dans ces années-là, bien, il y avait eu Tchernobyl, il y avait eu Bhopal, Three
Mill Island et plein d'autres, et dans sa sagesse, bien, l'ONU a dit, faut baliser maintenant ce
développement sauvage de capitalisme qui est en train de faire sauter la planète.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Alors la question.

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

295 Alors le principe...

PAR LE PRÉSIDENT:

300 C'est pas le moment de s'attarder, c'est très important, parce qu'on va s'entretenir de la question ensemble à la deuxième partie de l'audience, allez-y avec la question.

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

305 Alors considérant que les impacts de cette industrie lourde sur le milieu sont considérables, considérant les risques au niveau de la navigation, particulièrement dans les eaux glacées qui serait, je pense, sauf erreur, vous me corrigerez, serait une première, les navires, les méthaniers navigueraient en eaux glacées, considérant aussi bien sûr la particularité du fleuve, considérant que le secteur visé a une vocation agricole récréotouristique et patrimoniale, et non industrielle, ma question est la suivante...

310

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Gaudreault, ça ressemble à une résolution. Allez-y, s'il vous plaît, avec la question.

315

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

 En tout cas, ça vous nuira probablement pas!

320 Quelle valeur, en tant que Commission, allez-vous donner au principe de précaution dans l'évaluation de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 La question est très pertinente, elle fait l'objet d'une discussion et d'une mise à jour permanente, le principe étant à la fois très important mais autour duquel il n'y a pas le consensus qui existe à l'effet que l'eau pure est transparente. Voilà!

330 Donc la question est très importante pour nous, et on compte sur l'éventuel échange entre nous, la Commission, et vous, pour la deuxième partie de l'audience, où à travers le questionnement, vous allez nous éclairer pour guider notre démarche analytique pour la production du rapport à ce niveau. Promis.

PAR M. MARCEL GAUDREULT:

335

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Merci monsieur Gaudreault.

JEAN-GUY ALLARD

345

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Guy Allard.

350

Bonsoir monsieur Allard.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Bonsoir monsieur, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

355

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Allard.

360

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Ma première question porte sur la politique de compensation aux citoyens.

365

D'une part, le promoteur a rencontré et discuté avec la Ville de Lévis pour offrir ses millions de dollars. D'autre part, il a expédié par Xpresspost sa politique de compensation aux citoyens demeurant dans un rayon de un point cinq kilomètre (1,5 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

370

Pardon, excusez-moi, monsieur Allard, de compensation de quoi?

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Compensation pour nos propriétés.

375

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, pour l'acquisition?

380 **PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Ah d'accord.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

390

Ma question. Le promoteur qui se dit respectueux et soucieux des citoyens peut-il nous dire pourquoi il n'a pas rencontré et discuté avec les citoyens les plus concernés et les plus affectés pour une politique d'indemnisation juste et équitable afin qu'ils puissent se relocaliser ailleurs à leur choix. Sinon, nous en ferons les frais pour ce projet.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Allard.

Monsieur Kelly, rapidement.

400

PAR M. GLENN KELLY:

405 Monsieur le Président, la politique de compensation s'applique à l'intérieur d'une zone de un point cinq kilomètre (1,5 km) autour de nos installations, c'est un engagement que Rabaska a pris...

PAR LE PRÉSIDENT:

410 De vos installations ou du site prévu?

410

PAR M. GLENN KELLY:

De nos installations. On peut vous montrer une carte qui délimite la zone.

415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

420

C'est un engagement qu'on a pris dès le début du projet, je me rappelle personnellement, ici, en février 2005, et l'engagement principal ou de base était que jamais le projet Rabaska ne représenterait un fardeau fiscal pour la municipalité ou les citoyens qui l'accueillent.

425

À cette époque du projet, il y avait beaucoup de craintes sur, est-ce que le projet affecterait la valeur des propriétés autour, est-ce que le projet pourrait faire augmenter les assurances habitations des maisons autour, et relater à la perception du risque, si quelqu'un n'était pas confortable à vivre autour du projet, qu'est-ce qu'il faisait.

430

Donc on avait annoncé verbalement, en 2004, encore en 2005, cette politique de compensation qui, essentiellement, protège contre la perte de valeur, protège contre une hausse de prime d'assurance si tel est le cas, et pour quelqu'un qui souhaite se relocaliser, prévoit les modalités de relocalisation qu'il me ferait plaisir de passer avec vous, si vous le souhaitez.

435

Lors de notre négociation avec la Ville de Lévis, cette année, sur les aspects "fiscaux" et autres, nous avons pris l'engagement avec la Ville de mettre la politique en détail et la distribuer à tout le monde touché dans cette zone de un point cinq kilomètre (1,5 km).

440

Donc qu'on l'appelle politique de compensation ou politique d'indemnisation, ce qui a été envoyé à tous les citoyens, c'est le détail du fonctionnement de la politique, et protège contre la perte de valeur, les frais de relocalisation s'ils souhaitent se relocaliser, et une hausse si jamais, et c'est non anticipé, si jamais il y a une hausse de prime d'assurance habitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Et cette politique-là, c'est une politique assimilable de gré à gré, le tout conforme aux dispositions du Code civil du Québec en matière d'achat, aliénation, acquisition de propriété, etc.?

450

PAR M. GLENN KELLY:

Oui, définitivement. Un point qui est très important, ce n'est pas une politique d'acquisition de maison de la part de Rabaska, nous n'avons besoin d'aucune de ces propriétés. Les propriétés requises pour le projet sont déjà sous option d'achat.

455

Et si, pour une raison ou pour une autre, quelqu'un demain veut déménager, non reliée à Rabaska, ils ont une crainte que la présence potentielle du projet ait déjà affecté la valeur de leur maison, il nous appelle, on met en place une convention, on signe une convention dont les grandes lignes sont déjà dans la politique de compensation. Ils retiennent un évaluateur agréé à nos frais, nous faisons de même, on évalue la valeur de la propriété, où les deux (2) évaluateurs arrivent à une juste valeur marchande de la propriété en prenant des comparatifs ailleurs à Lévis

460

pour enlever, s'il y a eu effet de dévalorisation, enlever cet effet et ensuite, le propriétaire met en vente sa propriété au prix qu'il veut, pendant les premiers six (6) mois.

465 Si après six (6) mois, la propriété n'est pas vendue, on s'entend sur le prix de vente; si après ces six (6) mois-là, la propriété n'est pas vendue, Rabaska fixe le prix de vente, et si on le fixe en bas de la juste valeur marchande, quand la propriété se vend, nous payons la différence.

470 Donc le propriétaire est toujours protégé. Si après dix-huit (18) mois, la propriété n'est pas vendue, on peut l'acheter, si le propriétaire le souhaite. C'est les grandes lignes.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, d'accord.

475

Alors monsieur Allard, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

480 Monsieur le Président, le promoteur n'a pas répondu à ma question, j'ai demandé – non, non, il a pas répondu à ma question, j'ai demandé pourquoi il nous avait pas rencontrés. C'est ça que j'ai demandé.

PAR LE PRÉSIDENT:

485

Écoutez, monsieur Kelly – ça, ça dispose de votre première question?

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

490

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi vous n'avez pas rencontré monsieur Allard.

495

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Pas monsieur Allard, les citoyens concernés.

500

PAR LE PRÉSIDENT:

Quels sont les citoyens concernés.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

505

Bien, les citoyens qui sont dans le rayon de un point cinq (1,5 km). C'est tu assez clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Pourquoi vous n'avez pas rencontré les citoyens dans un rayon d'un kilomètre et demi (1 ½ km) de vos installations.

PAR M. GLENN KELLY:

515

Nous avons rencontré plusieurs citoyens durant nos différentes séances, je me rappelle de monsieur aussi...

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

520

Je connais plusieurs citoyens, et ils ont jamais été rencontrés.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

On va pas engager la polémique maintenant.

PAR M. GLENN KELLY:

530

Et dans l'envoi de la politique de compensation, il est très clairement indiqué que s'ils veulent nous rencontrer, un par un ou par petit groupe, nous sommes naturellement disposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes disposés à les recevoir.

535

PAR M. GLENN KELLY:

Définitivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

D'accord.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

545

Alors monsieur le Président, est-ce possible que le promoteur puisse déposer la politique, pour qu'on puisse la discuter lors des mémoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien. Est-ce que la politique que vous venez de me décrire...

550

PAR M. GLENN KELLY:

Elle est déposée, elle est déjà déposée auprès de la Commission.

555

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors voilà.

Votre deuxième question.

560

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Ma deuxième question, le PDG de Gaz Métro, monsieur Robert Tessier, répète que le projet Rabaska demeure une nécessité vitale pour l'Amérique du Nord et pour le Québec, qu'il y va de l'intérêt national. À mon avis, cela signifie un état d'urgence.

565

Alors ma question, sous quels critères la Commission et les ministères approuvent ou rejettent un tel projet, soit en fonction d'un état d'urgence ou dans l'intérêt de la sécurité de la population et de l'environnement.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission n'approuve pas des projets, monsieur Allard, et c'est peut-être le moment de clarifier ça.

575

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Peut-être le terme a pas été, peut-être...

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être il y a des citoyens, de bonne foi, ne savent pas ça. La Commission fait état de ses constats et conclusions au ministre, le ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres.

585

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Des recommandations.

590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà.

Alors monsieur Michon.

595

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

C'est les critères.

600

PAR M. PIERRE MICHON:

Est-ce qu'on fait appel à des notions de justification de projet, c'est ça que je comprends, quelle est l'urgence pour le Québec, c'est une justification du projet?

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà. Monsieur Allard estime que présenter le projet dans les termes que monsieur Tessier aurait utilisés décrit une situation d'urgence nationale, hors monsieur Allard conteste ça.

610

Alors ce serait sur quelle base le ministère, éventuellement, approuverait le projet.

PAR M. PIERRE MICHON:

615

Bien écoutez, moi je le traduis comme une information qui justifie le projet, là. Monsieur Tessier semble – j'imagine qu'on doit se baser, au niveau du Québec, sur notre Stratégie énergétique, ce qui a été recommandé au niveau des ports méthaniers.

620

Alors je réfèrerais peut-être la question au ministère des Ressources naturelles, si ça a trait à la justification, comment se situent les ports méthaniers dans la Stratégie énergétique du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers.

625

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

630

Oui monsieur le Président, effectivement, la Stratégie énergétique mentionne à plusieurs reprises les ports méthaniers, ce serait trop long de tout reprendre les éléments mais en substance, la Stratégie énergétique conclut que le Québec dépend d'un seul bassin sédimentaire pour ses approvisionnements en gaz naturel, qui est celui de l'Ouest canadien, et d'un seul système de transport.

635

Donc le gouvernement, dans la Stratégie énergétique, conclut qu'il faut trouver une façon de sécuriser nos approvisionnements énergétiques au niveau du gaz, et c'est à ce moment-là qu'on inclut l'aspect des ports méthaniers. On dit que les ports méthaniers pourraient être une solution, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une étude détaillée, comme ce qu'on fait actuellement, et qu'ils ont obtenu tous les permis requis à tous les niveaux, municipal, provincial, fédéral, etc.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Demers.

645

Alors la Stratégie québécoise, la Stratégie énergétique préconise un rôle et une place des terminaux méthaniers, du gaz naturel liquéfié. Ça ne veut pas dire nécessairement que tel ou tel projet serait ou ne serait pas approuvé, mais en principe, la Stratégie préconise un rôle.

650

Alors je vous invite à critiquer cette position également, même si c'est pas étroitement lié au projet, mais la Commission tiendrait compte certainement de vos analyses, de l'analyse que vous allez faire de cette disposition de la Stratégie en question.

Merci.

655

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Merci.

660

ÉRIC LAMBERT

665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Éric Lambert.

670

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

Monsieur le Président, bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Lambert.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

675

Ma première question s'adresse à la Ville de Lévis. J'aimerais, s'il vous plaît, que l'initiateur du projet nous projette la diapositive montrant la zone d'exclusion, pendant que je pose ma question, s'il vous plaît.

680

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, voulez-vous avoir la gentillesse de projeter le plan en question.

PAR M. GLENN KELLY:

685

Ça s'en vient, monsieur le Président.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

690

J'aimerais avoir celle qui montrait le neuf cents mètres (900 m) autour, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Ah, la zone d'exclusion si on calcule à partir de la nappe initiale.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

S'il vous plaît.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, huit cent quelques mètres, à ma souvenance.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

705

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Allez-y. La question est toujours adressée à la Ville de Lévis?

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

715

À la Ville de Lévis.

720 La Ville de Lévis a mentionné, la semaine dernière, que le schéma d'aménagement de 1987, de l'ex-MRC de Desjardins, inclut un astérisque mentionnant que la Ville pourra implanter une zone portuaire dans le secteur concerné, et qu'à défaut de projet ferme, Lévis avait permis d'y développer des activités agricoles, question de ne pas laisser les terres en friche inutilement.

725 Ma question à la Ville de Lévis est la suivante, si telle était réellement l'intention de la Ville, pour quelles raisons la Ville de Lévis a-t-elle permis la construction de résidences unifamiliales dans ce secteur entre 1987 et 2007, sans aviser les propriétaires de cette prétendue zone industrielle, et je pense entre autres aux résidences autour de la rue du Domaine des Pêches et de plusieurs autres résidences le long de la route 132.

Et sur la carte, si je peux les pointer, c'est les résidences qui sont situées ici.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Savez-vous c'est à peu près combien de résidences, monsieur Lambert.

735 **PAR M. ÉRIC LAMBERT:**

Il y en a plusieurs dans le coin du Domaine des Pêches.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Des dizaines ou quelques-unes?

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

Peut-être plus d'une dizaine; j'ai pas compté exactement.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

750 **PAR M. ÉRIC LAMBERT:**

Je sais que les résidences qui sont situées juste au coin de la rue du Domaine des Pêches, il y a trois (3) résidences qui ont moins de douze (12) années.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur le représentant de la Ville de Lévis, s'il vous plaît, la réponse.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

760

Alors malheureusement, encore une fois, j'ai bien noté la question. Mon collègue, monsieur Benoît Chevalier, va être en mesure de pouvoir fournir une réponse la plus précise possible.

765

Je crois qu'il avait quand même été discuté de l'historique de la réglementation et de ce qui avait entouré l'évolution de l'aménagement et de l'affectation du territoire, je comprends que cette réponse-là n'était peut-être pas apparue dans l'explication de mon collègue, donc je vais m'assurer de pouvoir obtenir l'explication si elle est disponible.

770

PAR LE PRÉSIDENT:

La question de monsieur Lambert est à l'effet que la Ville aurait dû, aurait pu contrôler le développement domiciliaire dans un secteur voué à une vocation industrielle, et que la Ville ne l'a pas fait. La question est pourquoi. Alors voilà.

775

Monsieur Lambert, votre deuxième question. Alors dès qu'on a la réponse, évidemment, vous allez le savoir.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

780

Merci.

Ma deuxième question s'adresse à un expert indépendant si possible.

785

On sait que contrairement au gaz naturel qui n'est pas liquéfié, le GNL doit être liquéfié, transporté et regazéifié. Ma question est la suivante, pour la partie reliée à ces trois (3) étapes uniquement, liquéfaction, transport, regazéification, quelle est l'émission de gaz à effet de serre et autres contaminants de l'air à chacune de ces étapes, donc liquéfaction, transport et regazéification, dans le transport on inclut également les émissions émises par les remorqueurs, et également la construction de méthaniers qui émet des contaminants.

790

Et puis dans l'étude d'impact, on parle d'émissions de deux point cinq millions de tonnes (2,5 M t) en amont, de l'ordre de deux point cinq millions (2,5 M t) en amont, c'est le tome 3, volume 1, chapitre 6.

795

Donc j'aimerais connaître la répartition de ces émissions de façon détaillée, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

La Commission a l'intention de poser une question détaillée concernant, assimilable à une analyse de cycle de vie, pour comparer le gaz naturel liquéfié versus gaz naturel continental,

à travers le cycle, à partir de l'extraction jusqu'aux livraisons aux clients, à la fois en termes de valeurs thermiques nettes et en termes d'émissions de gaz carbonique et autres gaz dits à effet de serre.

805

Mais si vous avez le début d'une réponse, on avait l'intention de vous poser la question demain, de toute façon, si vous avez le début d'une réponse, c'est sous réserve de donner plus de détails demain après-midi, parce que vous savez, demain après-midi, le sujet est ça.

810

Alors allez-y, monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais passer la parole à monsieur Lundahl.

815

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Oui monsieur le Président. Alors un élément de réponse important en fait, d'abord c'est que dans le tome 3 de l'étude d'impact, dans les données sur les émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie, on présente, et je ne projeterai pas ce tableau-là ici, il est très détaillé, les émissions reliées à la liquéfaction, au transport et ainsi de suite. Ces données-là, les résultats de nos calculs, ils sont tirés de la littérature et les références sont citées dans le volume en question.

820

Ceci dit, pour aller à l'essentiel, on voit actuellement à l'écran un tableau qui montre les émissions qui viennent, je regarderais la barre du centre si vous voulez, du GNL. Vous voyez que la hauteur totale de la barre, qui est à peu près soixante-cinq grammes de CO₂ par mégajoule (65 g CO₂/MJ), représente la somme des émissions chez l'utilisateur et tout ce qui se passe en amont, c'est-à-dire ce qui se passe dans les champs d'extraction outre-mer, à la liquéfaction, le transport sur le méthancier, la regazéification, et j'ai omis au passage le traitement du gaz pour en extraire les impuretés qui a lieu avant la liquéfaction.

825

830

Et vous voyez que quand on compare le gaz naturel actuellement, qui est à gauche, avec le GNL, sur le cycle de vie, il y a une très légère différence qui reflète, effectivement, essentiellement le fait qu'on a une étape de liquéfaction et regazéification pour le GNL.

835

Par contre, on voit que dans les deux (2) cas, on est gagnant par rapport au mazout.

Et comme on a eu l'occasion de le mentionner la semaine dernière, il faut se souvenir aussi que le schéma présente la situation actuelle, et que le gaz naturel du Canada va venir de plus en plus de gisements non conventionnels ou de gisements plus éloignés, pour lesquels les distances de transport sont plus longues, de sorte que l'écart entre le gaz naturel qui sera réellement utilisé dans le futur, celui qui pourrait provenir de Rabaska, sera moindre que ce que montre ce graphique.

840

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, ce sont des valeurs moyennes, évidemment; c'est-à-dire les parcours varient, des méthaniers. Ça, c'est des valeurs moyennes.

850 **PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Monsieur le Président, les valeurs qui sont données-là ont été calculées en prenant des valeurs moyennes, mais typiques, c'est-à-dire réellement représentatives du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, évidemment c'est pas calculé puits par puits, par rapport aux marchés qui
855 seront desservis par Rabaska, c'est-à-dire ceux du Québec et de l'est de l'Ontario.

On a pris le centre de gravité des marchés, celui de la production, mesures des distances entre les deux (2), et les calculs ont été faits de façon similaire en tenant compte du trajet probable en mer des méthaniers par exemple pour la consommation pendant le transport.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup.

865 **PAR M. ÉRIC LAMBERT:**

Ce que j'aimerais avoir, monsieur le Président, si vous permettez, j'aimerais avoir, pour le projet de Rabaska, donc de manière détaillée, pour le trajet de l'endroit où ils vont le prendre, et puis si c'est déjà dans l'étude d'impact, si on peut me donner la page.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est possible de guider monsieur Lambert pour trouver l'information.

875

Alors voilà, c'est là. Donc c'est tableau 6.3.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

Mais ça, ça concerne pas spécifiquement le projet Rabaska, c'est des valeurs moyennes, comme on a dit.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

En quoi le profil de Rabaska, précisément, s'écarterait de ces valeurs, s'il vous plaît.

885

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Il s'en écarterait très peu, monsieur le Président.

890 Ceci dit, nous pourrions préparer une très brève note qui résumerait comment le projet Rabaska se situe.

PAR LE PRÉSIDENT:

895 Ce serait très utile.

PAR M. ÉRIC LAMBERT:

Merci.

900

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lambert.

905

MONIQUE DALLAIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Madame Monique Dallaire, s'il vous plaît.

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

915

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, messieurs et mesdames.

Alors ma question concerne les impacts psychosociaux, concernant la population concernée. Alors ma question s'adresse au promoteur pour avoir des précisions, et j'aimerais avoir un avis aussi d'un expert externe ici présent.

920

Alors lors de son exposé, le promoteur, monsieur le Président, nous annonçait qu'il y aurait des mesures pour diminuer les impacts psychosociaux liés à la perception des risques du projet par la population, une fois que celui-ci sera mis en exploitation.

925

Alors est-ce que le promoteur peut me donner des précisions concrètes, quelles seraient ces mesures, et qu'un avis externe m'explique quels pourraient être les impacts psychosociaux de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

On va d'abord adresser la question à monsieur Kelly, et par la suite, à monsieur Arbour, pour des clarifications de la part du ministère de la Santé.

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

935

Pas de problème.

PAR M. GLENN KELLY:

940

Monsieur le Président, si on fait référence à la présentation générale du projet, ce qui avait été noté, c'est que le projet ferait l'objet d'un suivi des impacts psychosociaux, et donc, je vais passer la parole à monsieur Comtois, et c'est le projet de suivi qui débute au début de l'exploitation.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Comtois.

PAR M. YVES COMTOIS:

950

Oui, en fait le projet vise essentiellement à identifier des impacts psychosociaux qui pourraient être liés à la perception du risque et à les définir, pour ensuite prendre action si, éventuellement, il y avait un besoin en ce sens-là.

955

Donc ce qu'il est prévu de faire, c'est par le biais d'enquête, d'évaluer quelles seraient les mesures qui pourraient être proposées pour répondre davantage aux besoins de la population et atténuer la perception du risque. Et ce travail-là va être fait par des interviews directes qui seront réalisées au début de la phase d'exploitation, et une fois par an, pendant les années subséquentes, et aussi longtemps que ce sera nécessaire.

960

Et donc, ce travail-là va se faire d'abord sur une base d'analyse documentaire, d'identification des populations cibles, et de l'élaboration d'un questionnaire qui va être validé auprès du MDDEP et des ressources de Santé publique.

965

Il faut dire que la perception du risque est fonction beaucoup de la connaissance du projet, de la connaissance des mesures de sécurité qui sont mises en place et aussi, bien sûr, sur l'autorisation si vous voulez du projet par les organismes concernés, qui vont juger si, oui ou non, les mesures de sécurité mises en place sont suffisantes ou non.

970

Mais malgré cela, même une fois le projet amorcé et mis en place, on va faire le suivi pour s'assurer qu'il y a pas d'autres besoins à combler à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Et à part des critères évidents de proximité de votre site, quels autres facteurs ou critères qui détermineront les membres de la population que vous allez sonder par rapport à leur perception du risque; est-ce qu'il y a d'autres facteurs, à part de la proximité du site ou...

PAR M. YVES COMTOIS:

980 Bien en fait, la proximité du site vise surtout à déterminer s'il y a une gradation dans l'espace, au niveau des symptômes qui pourraient être exprimés par la population. Mais c'est plus une relation en fonction de ce symptôme-là.

985 Mais ce qu'on cherche à déterminer, c'est plutôt les symptômes.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Et ça fera partie ou ferait partie plutôt du plan de suivi qui devrait être agréé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. YVES COMTOIS:

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Monsieur Arbour, à propos des impacts psychosociaux associés à la perception du risque et des dangers, on vous a demandé si vous aviez quelque chose de préparé pour couvrir cet aspect de votre point de vue, du point de vue du ministère.

1000

PAR M. SIMON ARBOUR:

1005 Concernant les impacts psychosociaux, c'est certain que dans la littérature, on peut se baser sur certaines grilles, soit on peut dire sociodémographique ou encore culturelle, qui font un peu la liste des différents facteurs qui peuvent influencer la perception du risque sur une population.

1010 Je peux vous énumérer quelques-uns de ces facteurs-là ou le projeter sur l'écran si vous jugez nécessaire. On parle de facteurs tels le potentiel d'une catastrophe, la familiarité avec une technologie, la compréhension de cette technologie, l'incertitude entourant les connaissances scientifiques qui entoure un projet, des capacités de contrôle personnel.

Caractère volontaire ou involontaire d'une exposition, dans ce sens que la perception du risque par exemple chez un travailleur qui va aller travailler dans une usine sera pas la même

1015 que pour un résident qui va être involontairement exposé suite à l'implantation de l'usine; les effets sur les enfants, exemple s'il y a des enfants ou pas; la manifestation de ces effets-là aussi, il y a des fois que les effets peuvent être immédiats, le stress peut être immédiat chez une personne ou encore, il peut être retardé, une personne peut refouler ses sentiments et ça peut ressortir plus tard.

1020 Aussi la question des effets sur la génération future, si on parle entre autres de populations qui sont établies dans un secteur depuis longtemps, il y a une question de pérennité dans le temps, ça peut influencer cette perception aussi.

1025 L'identité des victimes, dans le sens, on fait peut-être plus rapport avec des questions, on va parler de post-traumatiques, dans le sens si on connaît des victimes, qui sont identifiables ou non.

1030 Les effets de risque, en ce sens si c'est des effets, mettons, au niveau de la terreur, si c'est des effets terrifiants ou non terrifiants, exemple si on parle d'une explosion massive, on peut considérer que oui, ça peut être un effet terrifiant qui peut moduler la perception du risque.

1035 Juste pour terminer la liste, en passant, c'est la liste qui figure dans les études de monsieur Slovic, c'est un tableau que j'ai ici, qui est tiré de 94 je crois, qui est utilisé en communication du risque.

1040 Je vas compléter la réponse. Donc aussi, la confiance face au promoteur et aux instituts responsables, c'est important aussi, à savoir si les gens ont un manque de confiance ou il y a une bonne confiance, ou non, ils ont pas de confiance.

L'attention qui est accordée par les médias aussi, par rapport à la situation du risque, ça a une influence aussi.

1045 Les historiques d'accidents, s'il y a des accidents majeurs ou mineurs qui sont déjà survenus ou s'il y a aucun accident qui est survenu.

1050 L'équité aussi, à savoir la distribution inéquitable des risques et des bénéfices. S'il y a une population, exemple, qui est exposée, a le sentiment que les bénéfices vont seulement d'un côté et eux autres sont dépendants seulement des risques, ça peut accroître la perception du risque, ou si on considère qu'il y a une distribution équitable des risques et des bénéfices. Encore là, sur les bénéfices, on peut parler de bénéfices évidents ou pas évidents.

La réversibilité des effets, aussi, si les effets sont réversibles-irréversibles.

1055 Et enfin, le régime du risque, si ça peut être causé par une activité humaine ou encore causé par la nature, un "act of God".

1060 Ça, en gros, c'est les facteurs qui peuvent influencer la perception du risque, et qui sont connus de la littérature.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1065 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

1070 Par rapport au projet, nous autres, la Santé publique, on sait que non seulement l'implantation du projet pourra générer des impacts psychosociaux qui pourront être mentionnés, comme le promoteur l'a mentionné, qui pourraient faire l'objet d'un suivi, mais nous, dans le cadre des informations qu'on a eues du terrain, c'est qu'il y avait déjà des impacts psychosociaux associés depuis l'annonce du projet, en fait.

1075 Je pense que vous êtes au fait des tensions sociales que suscite le projet présentement, donc nous, il y a des signaux qui nous sont venus notamment de la part d'organismes communautaires qui travaillent dans ce secteur-là, qu'effectivement il y a des tensions sociales, des tensions psychosociales, et ça nous a amenés à mener un sondage auprès de la population, avant l'annonce du projet, et on m'a confirmé que demain soir, on pourra faire la présentation de ce sondage-là, des résultats de ce sondage-là, donc je pourrai être en mesure de mieux décrire les résultats de cette première enquête-là, dans laquelle on a justement mesuré par exemple si
1080 les gens estimaient qu'il y avait un accroissement de leur niveau de stress dans leur vie personnelle, suite à l'annonce du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 D'accord. On y reviendra demain.

Monsieur Waaub, vous avez une question.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1090 Oui, deux (2) choses, en fait.

1095 J'aimerais que cette question soit portée à l'attention de Santé Canada, qui a aussi défini justement les questions d'impacts psychosociaux, et de voir si tout ça se confirme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 Madame Déziel, qui est notre contact avec le gouvernement fédéral, a certainement pris note de ça, d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1105 Et la deuxième partie, c'était en effet de voir, il y a des éléments en fait de caractérisation des impacts psychosociaux et des éléments de suivi, et donc, peut-être de bien préciser les deux (2).

Et il me semble que l'ouverture que monsieur Arbour faisait, c'est que les impacts psychosociaux se limitent pas à la perception du risque.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1115 Avant de passer à la deuxième question, au-delà de cette liste tout à fait rationnelle, ça va de soi, quelle est la différence entre un projet comme ça, à en croire les statistiques des assureurs et l'historique de l'industrie, selon l'initiateur du projet et la littérature qui nous est disponible, il y avait très peu d'accidents, à part l'accident de Cleveland, je crois, durant la guerre, et l'autre en Algérie, on connaît très bien les circonstances selon la littérature disponible, pour comparer ce contexte comparativement aux écrasements d'avions, c'est clair qu'il y a beaucoup plus d'écrasements d'avions à l'atterrissage et au décollage que des méthaniers, alors côté perception de risque, quand on a déplacé l'Aéroport de Mirabel, côté passagers, à Dorval, j'imagine que la probabilité d'écrasements d'avions augmente, statistiquement parlant.

1120 Et pourtant, je fréquente des amis de connaissance à la Ville de Dorval, et ils n'ont pas l'air, et je me rappelle même pas qu'il y ait eu une discussion publique. Est-ce que le ministère de la Santé a posé la question sur cette question, quand l'aéroport a été déplacé.

1125 Juste pour placer le projet dans le contexte de vos pratiques ministérielles.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1130 C'est certain que ce genre d'analyse là, des fois, peut se faire d'une région à l'autre, probablement que la Direction de la santé publique de Montréal s'est peut-être posé la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Savez-vous si elle l'a posée ou pas.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1140 Je ne suis pas au courant, non, présentement, je n'ai pas eu de contacts avec la région à cet effet-là.

1145 Toutefois, on peut quand même dire que dans le cas, si je prenais la question de la familiarité, c'est certain que par rapport à l'aéroport de Dorval, on peut considérer que c'est un équipement avec lequel les populations environnantes sont familières.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Donc la familiarité joue un rôle.

PAR M. SIMON ARBOUR:

Oui, oui, ça fait partie d'un des facteurs que je vous ai énumérés tout à l'heure.

1155 Donc si on compare ça à un terminal méthanier, où personne en a jamais vu au Québec, c'est certain que c'est quelque chose qui influence la perception du risque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 D'accord.

Monsieur Paré, Allez-y.

Vous permettez, madame?

1165

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

Pardon?

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous permettez une autre question?

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

1175

Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1180 Je vais vous ramener à notre région, monsieur Arbour.

Est-ce qu'on peut faire un parallèle entre un équipement existant et un équipement potentiel, mettons ce qui me vient à l'esprit, c'est les installations d'Ultramar, la raffinerie.

1185 Est-ce qu'à votre connaissance, la présence de cet équipement-là, les risques réels ou
appréhendés reliés à ça donnent lieu à des symptômes psychosociaux que vous avez pu
évaluer.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1190 Dans le cas de la raffinerie Ultramar, pour être membre du comité de liaison avec la
communauté, avec le promoteur, pas avec le promoteur, pardon, avec le propriétaire de la
raffinerie Ultramar, la plupart des plaintes sur lesquelles, la plupart des éléments sur lesquels
notre attention a été attirée, c'est surtout des questions de nuisance. Entre autres, le propriétaire
1195 de la station nous tient au courant du registre des plaintes qui est associé par exemple aux
nuisances soit au bruit ou encore à la luminosité.

Dans le cas des impacts psychosociaux, au début de l'été dernier, si je me trompe pas, il
y a eu un événement à Ultramar, il y a eu un feu dans un four, qui a entraîné une fermeture du
1200 chemin des Îles, et lors de cet événement-là, bien, il y a eu quand même un certain stress qui a
été généré dans la population, et il y a eu des questionnements justement par rapport aux
interventions.

Ceci dit, en mesures d'urgence, habituellement la question des impacts psychosociaux
1205 est prise en charge au niveau des CSS, mais en dehors de cet événement-là, à ma
connaissance, présentement, je ne peux pas nécessairement vous mentionner si par exemple,
est-ce que les gens sont plus craintifs.

Je pourrais même pas vous dire si par exemple, s'il y a eu une enquête qui a été faite
1210 dans le secteur de la raffinerie Ultramar, pour valider par exemple la perception du risque.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Paré.

1215

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui, je voulais savoir si à la suite d'un événement comme celui-là, il y a un feedback, il y a
des apprentissages qui sont évalués de façon à corriger un certain nombre de choses.

1220

PAR M. SIMON ARBOUR:

Oui, dans le sens qu'entre autres, au niveau des communications, c'est certain, et de
l'intervention sur le terrain, notamment des interventions "psychosociaux" et aussi des
1225 communications de l'entreprise, quand il y a quelque chose qui va pas, bien, comme on dit, on en
entend parler et ensuite, on en prend acte et on essaie de corriger les lacunes au besoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Évidemment, la Commission n'a aucune raison pour croire que la raffinerie Ultramar est gérée en-deçà des règles de l'art, en matière de raffinage de produits pétroliers. Ça va de soi.

Madame, allez-y avec votre deuxième question.

1235 **PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:**

J'ai pas de deuxième question, mais si je veux bien comprendre la réponse du promoteur, ce qu'on nous dit, c'est qu'une fois, si le projet est installé, on va faire une enquête psychosociale auprès des gens, pour savoir s'il y a des impacts psychosociaux, et après ça on va offrir un service ou des mesures s'il y a lieu.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Et que cela fera partie, ferait partie du plan de suivi qui est automatiquement attaché au projet, et qui devrait recevoir l'agrément du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour obtenir l'autorisation.

1245

Vous avez bien compris.

1250 **PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:**

J'ai très bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

D'accord.

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

J'aurais bien aimé qu'on m'explique aussi, l'expert externe, quels pourraient être les symptômes et les indicateurs des impacts psychosociaux, je veux dire à part les facteurs de risque, ça pourrait être quoi, des indicateurs, le stress, la dépression, ça pourrait se manifester comment.

1260

1265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors comme vous avez une deuxième question...

1265

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

1270

C'est ma deuxième question, monsieur, ma dernière question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Ça va.

Monsieur Arbour, ça se manifeste comment.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1280

Donc n'étant pas nécessairement moi-même un psychologue qui travaille en mesures d'urgence, je vais quand même y aller assez sommairement.

1285

Par contre demain, lors de la présentation, j'aurai un collègue qui pourra être présent, qui pourra peut-être vous fournir une réponse plus complète.

1290

Mais en termes d'effets, on peut associer ça aux effets du stress en général. Tout à l'heure, je vous parlais de stress accru dans la vie personnelle ou encore dans les relations familiales ou encore avec le voisinage, ça, c'est peut-être ce qu'on a vérifié au niveau du projet, mais en termes de symptômes, ce que ça peut induire, bien, comme tout stress finalement, le stress, dépendant des personnes, il peut ressortir sous différentes formes de symptômes, dont le manque de sommeil, dont jusqu'à un certain degré des symptômes de dépression, des choses du genre. Mais c'est ça.

1295

Mais là-dessus, je me sens un peu mal placé pour y aller plus à fond, pour la prescription des symptômes. Toutefois, demain soir, je vais avoir un collègue psychologue qui pourra peut-être vous fournir une réponse plus fournie là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300

Je vous remercie.

PAR Mme MONIQUE DALLAIRE:

1305

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Merci madame Dallaire.

Monsieur Kelly, vous avez quelque chose à ajouter, rapidement, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

1315 Oui monsieur le Président, l'action de Rabaska ne se limite pas seulement à suivre une fois l'installation mise en place, et je crois que monsieur Arbour a soulevé quelques points qui ont déjà été mis en place par Rabaska.

1320 Quand on parle de familiarisation avec le projet, connaissance de la technologie et connaissance technologique, confiance dans le promoteur, historique des accidents, et oui, je reviendrais sur confiance avec le promoteur, il y a certains résidents de très près de nos installations qui avaient offert leur terrain en vente et qui ont demandé de rester maintenant, compte tenu qu'ils ont pris connaissance du projet, qu'ils ont pris connaissance de l'industrie, qu'ils ont pris connaissance de l'historique et qui sont maintenant confortables avec le profil de risque de cette industrie.

1325 Donc il y a un volet information très important, comme on vous l'a mentionné, on a envoyé au-delà de soixante mille (60 000) dépliants sur le projet, son intégration, les impacts, donc il y a un volet formation et information très important qui va continuer.

1330 Si le projet est approuvé, il va de l'avant, on parlait de comité de vigilance et de liaison, c'est déjà prévu la mise en place, et je suis certain que monsieur Arbour ou un autre de ses collègues va y siéger.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Excellent, merci monsieur Kelly.

LINE CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

1345 J'invite monsieur Pierre Langlois, s'il vous plaît. Monsieur Pierre Langlois est là?

Alors j'invite madame Line Caron.

PAR Mme LINE CARON:

1350 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Caron.

1355 **PAR Mme LINE CARON:**

J'aimerais faire référence au tome 2, annexe F-4, et la question était:

1360 "Quelle serait la position de Rabaska si la majorité des habitants du secteur Desjardins et des élus de Lévis refusent le projet."

La réponse:

1365 "Il n'est nullement question d'imposer le projet aux citoyens de Lévis. Nous voulons simplement avoir la chance de le présenter."

Alors selon la réponse de monsieur Kelly, le projet ne serait pas imposé et ne s'installerait pas à l'est de Lévis sans une acceptation sociale.

1370 Alors nous savons qu'à Beaumont, il y a eu une opposition sans équivoque exprimée par le référendum, à soixante-douze pour cent (72 %) contre le projet; à l'île d'Orléans, il y a eu une opposition par une résolution du conseil municipal de Saint-Laurent, ainsi qu'une pétition signée par soixante-dix pour cent (70 %) des électeurs de Sainte-Pétronille. Et il y a aussi eu un recensement porte à porte, à Lévis, réalisé à l'intérieur d'un rayon de deux kilomètres (2 km), qui

1375 a démontré...

PAR LE PRÉSIDENT:

Rayon de deux kilomètres (2 km) à partir de quel point?

1380

PAR Mme LINE CARON:

Du projet.

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du site?

PAR Mme LINE CARON:

1390

Du site, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

D'accord.

PAR Mme LINE CARON:

1400 Qui a démontré que soixante-dix-huit pour cent (78 %) des gens ne veulent pas de Rabaska.

1405 Alors j'aimerais aussi mentionner qu'il y a le groupe Rabat-Joie, GIRAM, APPEL, l'Association contre le port à l'île d'Orléans, il y a deux (2) recours en justice, un de quatre-vingt-treize (93) citoyens de Lévis et il y a aussi celui de Beaumont concernant le Règlement 523.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la question.

1410 **PAR Mme LINE CARON:**

1415 Alors ma question, est-ce que le promoteur de Rabaska peut dire qu'il a obtenu l'acceptabilité sociale, non pas uniquement de la Ville de Lévis, ni de la Chambre de commerce de Lévis, c'est excluant eux, mais l'acceptation sociale surtout du quartier est de Lévis, celui qui est touché par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

1420

PAR Mme LINE CARON:

1425 Ma question, monsieur le Président, j'aimerais spécifier, c'est celui du quartier qui est touché par le projet. Parce que la ville de Lévis est quand même très longue, alors...

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Je comprends. Si vous façonnez votre question comme ça, c'est parce que vous voulez absolument une réponse particulière.

1430

PAR Mme LINE CARON:

Oui, c'est ça.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vois, là, je comprends.

PAR Mme LINE CARON:

1440

C'est parce que je voyais ce qui est sur le tableau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Oui, mais on doit à monsieur Kelly, étant donné la nature de la première partie de l'audience, la courtoisie de choisir ses réponses, et vous allez avoir à les défaire au besoin le moment venu.

Allez-y, monsieur Kelly.

1450

PAR M. GLENN KELLY:

1455

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur les résultats de quelques sondages qui ont été menés pour Rabaska ou pour d'autres, soit Le Soleil ou Radio-Canada, plus particulièrement celui de juillet 2005, si on regarde à l'intérieur d'un rayon de cinq kilomètres (5 km) à Lévis, où cinquante-quatre pour cent (54 %) des Lévisiens se sont dit en faveur avec le projet.

1460

Si on étend cette zone à tout l'arrondissement Desjardins, on va trouver de soixante-cinq (65 %) à soixante-sept pour cent (67 %) de niveau d'appui qui est reflété dans toute la ville de Lévis.

1465

Maintenant si on revient et on regarde l'île d'Orléans, et on pourrait déposer ce sondage aussi, l'île d'Orléans et Beaumont, je vous rappelle que le référendum de 2004 était soixante-douze pour cent (72 %) contre et vingt-huit pour cent (28 %) pour, et avec la présentation du projet détaillée, les séances d'information, cela a évolué, à Beaumont, qui est la barre jaune orange, cinquante-quatre pour cent (54 %) contre et quarante-six pour cent (46 %) pour. Donc on voit qu'il y a eu un changement quand même important.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît!

PAR M. GLENN KELLY:

1475

Concernant le recensement porte à porte, on pourrait aussi déposer auprès de la Commission la validité scientifique ou non d'un tel recensement, et est-ce que c'est représentatif de l'opinion dans un secteur ou non, vis-à-vis la représentativité d'un sondage.

1480

Concernant l'acceptabilité sociale, je crois que l'appui montré localement et dans toute la ville est quand même non négligeable, pour un projet, qu'on doit se rappeler, qui a quand même

un impact au-delà des frontières de la ville de Lévis ou de l'arrondissement Desjardins, mais une importance au niveau provincial aussi.

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais madame Caron a une manière, aussi, de lire l'opinion de la communauté d'accueil, la partie est de la ville de Lévis, certains secteurs de l'île d'Orléans. Comment vous réagissez à sa façon de lire, aussi, l'accueil de la communauté.

1490

Parce qu'elle, elle prétend que compte tenu de ce qu'elle affirme comme étant des éléments de la réalité, selon elle, ça reviendrait, si c'est pas un franc rejet du projet, c'est quelque chose qui pourrait atténuer beaucoup la conclusion qu'il y a acceptabilité sociale du projet.

1495

Que pensez-vous de ça.

PAR M. GLENN KELLY:

Personnellement, monsieur le Président, en parlant de plus de deux (2) ans d'expérience, je peux vous dire que lorsqu'on a l'opportunité de présenter le projet et d'en discuter, de répondre aux questions, on voit que souvent, la réaction, ah, c'est pas ça qu'on s'était fait dire.

1500

On le sait tous, dans la salle ici, qu'il y a certaines choses qui ont été dites à propos de Rabaska, à propos de la navigation, à propos des risques reliés au projet, qui peuvent fausser l'évaluation ou l'appréciation du projet.

1505

L'évolution dans le temps, justement, du résultat à Beaumont ou de la situation à Beaumont je crois le démontre. Et on est devant deux (2) municipalités, Beaumont et l'île d'Orléans, qui ont à subir les impacts du projet, mais qui en ont aucune retombée positive, économique je parle, en termes de taxes ou autres. Et ça aussi, c'est une partie de l'équation qui manque dans ces deux (2) municipalités.

1510

Mais je crois fermement que lorsque le projet est présenté d'une façon claire, que les risques sont bien présentés et bien compris, que le niveau d'appui augmente.

1515

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1520

Madame Caron, votre deuxième question.

PAR Mme LINE CARON:

1525 Je voulais simplement spécifier que le sondage a été peut-être, probablement payé par Rabaska, j'imagine, et le sondage a été fait à travers toute la ville de Lévis. Moi, j'ai demandé simplement pour la partie concernée.

1530 Et nous, le porte à porte, c'est le quartier concerné, et c'est pas un sondage, c'est du porte à porte; alors chaque personne qui a répondu, c'est pas un sondage.

Alors je crois qu'on peut vraiment se fier aux chiffres que nous avons ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 C'est d'accord. Et vous allez inclure cette information dans votre présentation, dans la deuxième partie de l'audience.

PAR Mme LINE CARON:

1540 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Et je vous invite à passer à la deuxième question.

PAR Mme LINE CARON:

Oui, alors à la Ville de Lévis.

1550 Allez-vous respecter le Règlement 523 de la municipalité de Beaumont.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Monsieur le représentant de Lévis. Et pardonnez-moi, vous allez juste répéter votre nom. Allez-y.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

1560 Oui, bien sûr, Jean-François Roy, pour la Ville de Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Roy, allez-y.

1565 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:**

Donc pourriez-vous m'éclairer sur le Règlement 523 à la Ville de Beaumont.

1570 **PAR Mme LINE CARON:**

Je vais demander à monsieur le maire de Beaumont, s'il vous plaît, d'avoir la gentillesse!

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Monsieur Goulet, auriez-vous la gentillesse de rappeler à la salle le règlement en question.

Ça vous va, madame Caron?

1580 **PAR Mme LINE CARON:**

Oui.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1585

Bonsoir monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Monsieur le maire!

PAR M. ANDRÉ GOULET:

1595

Disons que concernant la réglementation du Règlement 523, je pense que les gens de la Ville de Lévis l'ont reçu, je pense qu'ils l'ont reçu dès décembre 2005, ça fait que les gens en ont pris connaissance.

1600

Les promoteurs aussi en ont pris connaissance, parce que madame Trudeau, dans les journaux, nous disait, le lendemain de notre dépôt du Règlement 523, qu'elle contesterait ce règlement-là. À ce que je sache, à venir jusqu'à date, le règlement comme tel a pas été contesté de la part de l'initiateur, et non plus de la Ville de Lévis. Le règlement encore fait force de loi.

1605

Le Règlement 523, c'est un règlement au niveau de l'entreposage, dans un rayon d'un kilomètre (1 km)...

PAR LE PRÉSIDENT:

Des frontières.

1610 **PAR M. ANDRÉ GOULET:**

... des frontières de la municipalité de Beaumont.

1615 Et puis enfin, à ce que je sache, le règlement est encore en force. D'ailleurs, au niveau du ministère des Affaires municipales, madame Normandeau, j'ai eu l'occasion de discuter avec elle dernièrement, enfin au niveau du ministère, et le règlement est encore en force.

1620 Et ce qui est heureux, c'est qu'autant l'initiateur du projet que les gens de la Ville de Lévis nous ont dit qu'ils respecteraient la réglementation municipale de Beaumont. Ils l'ont dit à plusieurs reprises.

Ça fait que disons que je pense que c'est clair, et puis on est très confiant, nous, au niveau de la municipalité, que la Commission va prendre note de tout ça.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Goulet.

1630 Alors monsieur Roy, maintenant que le règlement en question est évoqué de façon claire, quelle est l'opinion – là, vous êtes en train de me faire rire, c'est pas juste!

Monsieur Roy.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

1635 Écoutez, monsieur le Président, comme policier, je suis plus habitué avec le Code de la sécurité routière que la réglementation sur l'urbanisme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 D'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

1645 Maintenant, j'ai pris note de la question. Vous comprendrez...

PAR Mme LINE CARON:

Ah, ah, c'est pas une réponse!

1650

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, s'il vous plaît! Non, non, écoutez, il va falloir recevoir ça avec la même grâce que l'on a reçu toutes les autres déclarations.

1655

Alors oui, finissez, monsieur Roy.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

Donc vous comprendrez qu'en regard de cette question-là, on va référer finalement au contentieux chez nous, à la Ville.

1660

Je vous dirai que d'entrée de jeu, la réglementation se respecte de façons territoriale et locale, donc on a une réglementation à la Ville de Lévis, je comprends que Beaumont a sa réglementation, mais il faut voir peut-être l'interaction d'une réglementation qui va au-delà des frontières d'une municipalité.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Paré a une question, vous permettez, madame Caron?

1670

PAR Mme LINE CARON:

Oui, bien sûr.

1675

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Alors ma question s'adresserait au ministère des Affaires municipales et des Régions, et bien sûr, pas sur un plan politique mais davantage sur un plan technique.

1680

Est-ce qu'il y a beaucoup d'exemples de réglementation d'une municipalité dont l'application s'étend au-delà des frontières de la ville, et si oui, c'est en vertu de quelle disposition, et est-ce que c'est fréquent, est-ce que c'est quelque chose qu'on peut s'attendre à voir dans le futur.

1685

Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

1690 Monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Monsieur Baril, bonsoir. On vous écoute.

PAR M. PIERRE BARIL:

1700 Écoutez, la Ville de Beaumont a utilisé un pouvoir qu'on retrouvait au Code municipal, c'est l'article 555, où effectivement, il y avait possibilité pour une municipalité de réglementer les matières dangereuses et ça, à une distance qui dépasse un kilomètre (1 km) à l'extérieur de son territoire.

1705 Maintenant vous savez que, monsieur le Président, il y a eu un changement dans nos lois municipales à partir du 1^{er} janvier 2006, où cette disposition-là, on ne retrouve plus cette disposition-là dans la loi.

Néanmoins, il y a quand même une disposition de cette loi-là qui dit que, et je pourrais vous lire l'article en question si vous me le permettez:

1710 "Sous réserve, les règlements, résolutions, procès-verbaux, ententes et autres actes adoptés conformément à une disposition remplacée ou abrogée par la présente loi demeurent en vigueur ou continuent d'avoir effet jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, remplacés ou abrogés ou jusqu'à ce que leur objet soit accompli."

1715 En d'autres termes, c'est un règlement qui continue de s'appliquer.

Maintenant, c'est pas au ministère des Affaires municipales de juger de l'aspect légal de ce règlement-là, c'est aux Cours...

1720 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Aux tribunaux.

PAR M. PIERRE BARIL:

1725 ... à prendre des décisions si, à un moment donné, le règlement est contesté.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1730 Mais je comprends de votre intervention et de l'entrée en vigueur de cette loi-là que c'est comme à minuit moins deux qu'on a adopté le règlement, avant qu'il devienne périmé.

PAR M. PIERRE BARIL:

1735 Écoutez, le règlement a été adopté, la Loi sur les compétences reconnaît les règlements qui ont été adoptés, même si la disposition a été retirée de la loi, du Code municipal.

Maintenant, ce n'est pas à moi à juger, en fin de compte, de l'opportunité ou de la légalité de ce règlement-là, c'est les Cours.

1740

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à ce niveau, le ministère n'aura pas à trancher, ce serait vraiment une décision judiciaire qui va trancher de la validité permanente du règlement en question.

1745

PAR M. PIERRE BARIL:

Exact.

1750

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup, monsieur Baril.

Alors merci beaucoup, madame Caron.

1755

PIERRE BLOUIN

1760

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pierre Blouin, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Blouin.

1765

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Bonsoir monsieur le Président.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y avec votre première question.

1775 **PAR M. PIERRE BLOUIN:**

Ma première question va porter sur les risques. "Il y a des risques très importants qui nous préoccupent"; alors c'est une déclaration, elle n'est pas de moi, elle vient de monsieur Luc Crépeault qui était sous-ministre à la Sécurité publique du Québec, et c'est tiré d'un article du Soleil du 25 novembre 2004. Monsieur Crépeault disait:

1780

"Il ne faut pas perdre de vue les probabilités d'un accident ou d'un attentat."

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

C'était à propos de quel contexte monsieur Crépeault parlait, monsieur?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1790

Il parlait à propos du projet du terminal, c'était un article qui portait sur le terminal, parce que le projet a été présenté en avril 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

D'accord.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1800

Alors monsieur Crépeault disait, en fait, ne pas avoir peur d'avoir peur et remettre les choses en perspective. C'est un petit peu le message qu'il nous livrait. Une société sans risques n'existait pas, il prenait la peine aussi de nous préciser ça.

"Évidemment, il faut savoir comment évaluer les risques, savoir regarder les risques et les modalités des risques, aussi."

1805

En fait, les journalistes continuaient, dans l'article, en disant qu'un accident sur dix (10) est de nature humaine, en ce qui concerne les matières dangereuses.

Donc monsieur Crépeault semblait, lui, parler de la localisation vraiment comme étant super importante et donc, bien, il continue aussi:

1810

"Un accident grave, ça arrive, etc."

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Je crois comprendre le sens de l'intervention de monsieur Crépeault. Allez-y avec votre question.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1820 Je voudrais juste finir, monsieur le Président, juste avec un autre petit préambule, qui est la version de l'industrie elle-même, je vais vous parler de Total, ici, je vous lis un extrait de La Tribune, journal français, du 24 janvier 2002:

"Total exploite en France cent (100) sites dont six (6) raffineries."

1825

Le texte dit textuellement ici:

"Total reconnaît lui-même que le secteur est sensible et présente des risques. Des accidents majeurs surviennent régulièrement, rappellent les responsables, comme en 1966, à l'usine Elf de Bessin."

1830

Donc le groupe disait vouloir tendre vers le zéro (0) accident.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Le sens est également compris.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1840 Alors ceci a été écrit en 2002. Est-ce qu'on peut penser la même chose aujourd'hui ou est-ce que notre perception du risque a diminué depuis ce temps-là.

Donc ma question est à un expert gouvernemental qui pourrait me répondre, est-ce que la localisation, quel est le rôle de la localisation dans ce projet Rabaska, parce que dès le tout début, dès l'annonce du projet, il a fait problème.

1845

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel est le rôle de la localisation, est-ce que le choix du site est approprié, compte tenu du niveau de risque.

1850

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Voilà, compte tenu des risques, compte tenu de l'environnement, compte tenu de...

1855

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1860 Monsieur Arbour, quelle est l'adéquation, selon vous, entre le choix de site en question et le projet, étant donné la perception que le ministère se fait des risques inhérents au projet. J'ai essayé, du mieux de ma capacité, de formuler votre question.

Monsieur Arbour.

1865

PAR M. SIMON ARBOUR:

Notre analyse, au niveau de l'acceptabilité du projet, n'est pas terminée en soi.

1870

Par contre, je dois quand même dire qu'effectivement, la proximité des populations, par rapport à une industrie à risque, c'est effectivement un sujet de préoccupation et là-dessus, je pense qu'on tient compte, il y a des approches techniques qui peuvent permettre de délimiter, exemple, des zones d'exclusion basées soit sur des analyses de risque, bon, on parle de fréquence à un sur cent mille (1/100 000) ou un sur un million (1/1 M), ou encore en termes de conséquences d'accident, on parle de rayonnement thermique.

1875

Mais c'est la notion, je vous dirais, d'implantation par rapport à justement la perception du risque. On revient aussi à la question de l'acceptabilité sociale de ce risque-là, et ça, c'est quand même un élément que nous, dans notre analyse, on va tenter de prendre en compte.

1880

Là-dessus, je peux pas nécessairement vous donner une réponse plus complète, mais la réponse que je peux vous donner, c'est qu'il y a pas seulement les critères techniques qui doivent, à notre avis, prévaloir, mais il y a des questions aussi d'acceptabilité sociale de ce risque-là, qui doivent être prises en compte.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1890

Alors monsieur Blouin, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Oui. Est-ce que je peux demander une autre question dans ce même...

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va être votre deuxième question.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1900

D'accord. Ma deuxième question porte sur un volet économique, le rôle précis de Gaz de France dans le projet.

En préambule, je vais lire quelques lignes...

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est strictement nécessaire à la compréhension de la question, est-ce qu'on peut aller directement à la question?

1910

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Non, non, mais je veux juste – bon écoutez, à ce moment-là, je pourrais plutôt passer aux affirmations de monsieur Holleaux, Didier Holleaux qui dans Le Monde, le journal Le Monde du 27 novembre 2006, monsieur Holleaux est présenté comme le vice-président de Gaz de France, on me corrigera si...

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1920

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Monsieur Holleaux, lors du lancement du Provalys, qui est le plus gros méthanier au monde qui, incidemment, est en panne actuellement, en rade à Marseille, en réparation, monsieur Holleaux a fait une déclaration comme quoi Gaz de France est prêt à aider la société algérienne Sonatrach à accéder au marché américain via les futures installations, et là je cite textuellement ici ce que le journal dit:

1925

"Dans la région de Rabaska, dans le Québec, Canada – monsieur Holleaux dit – le trajet en direction du Québec est plus court que vers le golfe du Mexique ce qui induirait inévitablement une baisse des charges."

1930

Donc moi, comme beaucoup d'autres gens aussi, on se pose des questions, quel est le rôle exact de Gaz de France, monsieur Kelly a mentionné que trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) du gaz restant serait vendu, je cite monsieur Kelly dans l'annexe F-4 du tome 2, qui est un compte rendu d'une rencontre d'information en février 2005...

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y, allez-y avec votre question.

1940

PAR M. PIERRE BLOUIN:

1945 Il disait que trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) serait vendu directement par Gaz de France aux clients institutionnels et industriels.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 D'accord, et c'est quoi la question.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Quel est le rôle de Gaz de France, très exactement, dans le projet.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Gaz de France est actionnaire dans la Société en commandite Rabaska, à ce qu'on comprend.

1960 Allez-y, monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

1965 Comme vous le disiez, monsieur le Président, Gaz de France est un des trois (3) partenaires dans le projet Rabaska, Gaz de France est aussi un des fournisseurs potentiels compte tenu qu'ils ont des approvisionnements à long terme, notamment avec les Algériens, à partir de l'usine de liquéfaction en Égypte, et ils ont une capacité en Norvège.

1970 La journée de la présentation en question, monsieur Holleaux parlait ou présentait aux Algériens du marché niche du Québec et de l'Ontario, et que ça pourrait être un débouché pour le gaz algérien.

1975 La raison qu'il l'a comparé au golfe du Mexique, les producteurs de GNL, les propriétaires de la molécule de gaz, compte tenu qu'on est dans une période où c'est que c'est un marché de vendeurs de GNL ou un marché de celui qui dispose le GNL, regardent s'ils vont amener du GNL en Amérique du Nord comparé à l'amener à un marché tel que le marché de Rabaska, versus l'amener à un marché du golfe du Mexique, où il y a beaucoup de capacités de terminaux méthaniers en construction, et où il y a présentement capacité de pipelines pour amener ce gaz-là vers les marchés.

1980 C'est une question de compétitivité entre un marché et l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 D'accord.

Monsieur Waaub, Allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1990

Une question au promoteur. Pouvez-vous expliquer si ça coûte plus cher de transporter le gaz, en unité énergétique pour que ce soit comparable, par bateau ou une fois qu'il est dans un gazoduc, par unité énergétique.

1995

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette question, on y reviendra peut-être demain plus spécifiquement, mais allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2000

C'est environ à trois-quatre mille kilomètres (3000 km-4000 km) de distance qu'on retrouve le point de nullité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

De croisement.

PAR M. GLENN KELLY:

2010

De croisement, où on peut aussi bien faire acheminer le gaz sous forme liquide sur une base économique équivalente à le faire transiger par gazoduc, autour de trois (3000 km) à quatre mille kilomètres (4000 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2015

Ça équivaut à trois (3000 km) à quatre mille kilomètres (4000 km).

PAR M. GLENN KELLY:

2020

C'est ça, le point de croisement est à trois-quatre mille kilomètres (3000 km-4000 km).

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2025

Lequel est moins cher avant.

PAR M. GLENN KELLY:

C'est le gazoduc qui est moins cher avant, c'est le gazoduc qui est moins cher avant.

2030 En termes de distances, dépendant des cartes qu'on regarde et dans quel contexte on les regarde, on a des fois une perception de la distance sur la terre qui est faussée un peu par la forme des cartes, mais Rabaska, le Québec et l'est du continent est beaucoup plus près de différents endroits au monde que le golfe du Mexique. Mais on a tendance à penser qu'on est pas mal l'équivalent sur la côte Est.

2035 Donc par rapport à un approvisionnement de la mer du Nord, qui viendrait de la Norvège, il y a une différence de deux mille (2000) milles nautiques, où c'est plus court venir à Rabaska qu'aller au golfe du Mexique. Et même à partir de l'Afrique de l'Ouest, c'est plus court venir au Québec que d'aller au golfe du Mexique.

2040

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2045 Juste une question pour compléter...

PAR M. GLENN KELLY:

2050 Et si vous me permettez de compléter sur votre première question, dépendant de la taille du gazoduc, et si c'est un gazoduc marin ou terrestre, on peut voir les croisements.

2055 Si on commence vers le mille kilomètres (1000 km), on voit que les gazoducs sont moins coûteux ou plus avantageux économiquement que le GNL, qui est la bande bleue que vous voyez et qui part vers la droite. Et le croisement se fait, dépendant du type de gazoduc, entre trois (3000 km) et quatre mille kilomètres (4000 km), en termes d'impact économique.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2060

Juste pour compléter le cadre d'information concernant le côté financier du projet, est-ce que l'Assemblée nationale française a voté la loi de privatisation de Gaz de France ou pas encore, savez-vous.

2065 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, mais je vais revérifier. Mon information était à l'effet que oui. Pour la privatisation de Gaz de France?

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Oui.

PAR M. GLENN KELLY:

2075

Ça fait depuis longtemps. Il y a eu une ouverture du capital jusqu'à trente-cinq pour cent (35 %) et maintenant, ça va aller plus loin, je crois jusqu'à soixante-cinq (65 %) ou soixante-dix pour cent (70 %) d'ouverture.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

C'est ça, d'accord. Merci.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

2085

Là, monsieur Samak, il y a un projet de fusion de Gaz de France et Suez, je pense, qui s'en vient pour juillet prochain, il y a des retards, mais ce serait fait pour juillet prochain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

D'accord.

Est-ce qu'ils ont acquis Suez, est-ce que Suez a été acquise par Gaz de France.

PAR M. GLENN KELLY:

2095

Il y a fusion entre Gaz de France et Suez, et monsieur a raison, c'était prévu être terminé pour le début de la nouvelle année, et ça vient d'être remis un peu, à une couple de mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

D'accord.

Alors merci beaucoup, monsieur Blouin.

2105

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Merci monsieur Samak.

2110

DENIS LATRÉMOUILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

J'invite monsieur Denis Latrémouille, s'il vous plaît, à prendre la parole pour deux (2) questions.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2120

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs.

Donc je vais avoir deux (2) questions assez courtes, monsieur le Président.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2130

Toujours sur la traverse du nord! La semaine passée, on a vu que dans le but de renflouer un méthanier échoué, la façon de le délester était de faire le transfert navire-navire, et on a vu aussi que la technologie existait, parce que monsieur Kelly nous a montré justement un transfert dans le golfe du Mexique.

2135

Mais sachant qu'une autre alternative est connue, qui existe, de délester la totalité ou en partie un méthanier échoué, ma question est la suivante! Le promoteur initiateur peut-il confirmer à la Commission que l'option de ventilation ou de rejet contrôlé du GNL ne sera jamais une option envisagée pour délester le méthanier de sa cargaison en GNL, en cas d'échouement ou de collision, que ce soit dans la traverse du nord, à la jetée ou ailleurs dans le corridor maritime.

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. C'est clair.

2145

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Où il pourrait y avoir un impact sur la population environnante.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

2155

Si j'ai bien compris la question, c'était de confirmer qu'on ne délesterait jamais la cargaison. C'est certain que si on est à la jetée, on va la décharger et la mettre dans nos réservoirs.

2160

Je crois, où monsieur Latrémouille s'en va et ce qu'il veut comprendre, est-ce qu'il existe une méthode pour alléger le navire, quand il est échoué, en délestant la cargaison. Oui, il existe une méthode où on peut rejeter une quantité de GNL sur la mer, qui va se vaporiser, et si les conditions autour du navire le permettent, qui ne causera aucun problème pour la sécurité des environs, des autres navires ou des personnes autour.

2165

Le GNL va s'évaporer, va devenir gaz naturel et va s'en aller dans l'atmosphère. C'est une méthode qui a déjà été testée, mais qui n'a pas été utilisée à ce jour sur les méthaniers.

2170

Donc c'est une méthode qui est là, qui est envisageable. Je crois que Rabaska n'aurait pas besoin d'avoir recours à cette méthode, compte tenu qu'encore une fois si, et j'ai mis un gros si on s'échoue dans la traverse du nord, toutes nos simulations, et ça nous ferait plaisir d'amener monsieur Latrémouille voir les simulations, se feront à très basse vitesse, si on s'échoue, et que les méthodes conventionnelles, en utilisant les remorqueurs pour se déséchouer, s'appliqueraient, ou attendre la marée qui va revenir au prochain cycle.

2175

Donc de dire, est-ce qu'on n'aurait jamais recours à cette technologie, non, je ne peux pas le garantir. Mais je peux vous dire que l'industrie, en plus de quarante-six mille (46 000) voyages, ne l'a jamais utilisée. Mais c'est une méthode pour alléger un peu le navire pour le dépendre.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latrémouille, alors la réponse est donnée.

2185

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Monsieur le Président, je sais que c'est une méthode qui est connue, et c'est pas toujours pratique de déséchouer un navire dans un chenal, dans des eaux restreintes, d'amener un autre méthanier côte à côte avec ça, on a vu l'image dans le golfe du Mexique, c'est pour des raisons pratiques, il est évident qu'on laissera pas un méthanier plein pourrir à la mer ou dans un chenal.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est évident.

2195

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Quand on est mal pris, on n'a pas d'autres moyens de le délester, ça fait que ma question était, c'était pour ça.

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

Et monsieur Kelly a dit, il ne peut pas exclure, il peut pas déclarer impossible.

2205

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

C'est sa réponse, voilà.

Votre deuxième question, monsieur Latrémouille.

2215

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Ma deuxième question, est-ce que ce serait possible, monsieur le Président, d'avoir la figure 3-18, s'il vous plaît, à l'écran, de l'annexe F-2, page 30.

2220

En fait, c'est la localisation des accidents dans les eaux du Saint-Laurent, de 1994 à 2002.

PAR M. GLENN KELLY:

2225

Oui, et dans le temps qu'on retrouve cette figure-là, monsieur le Président, je comprends les propos de monsieur Latrémouille, s'il y a deux (2) navires méthaniers, cent soixante mille mètres cubes (160 000 m³), dépendant où le premier navire s'échoue, il est possible qu'un deuxième navire pourrait prendre trop de place dans la traverse du nord et donc, on amènerait un plus petit méthanier, pour aller à côté faire le transfert.

2230

On n'a pas besoin de transférer toute la cargaison, juste une partie requise pour le déséchouer.

2235

Le méthanier qui attend peut attendre là un (1) jour, deux (2) jours, deux (2) semaines, trois (3) semaines, il y a aucun problème pour le navire ou pour l'environnement.

Encore une fois, c'est fonction d'où le navire est échoué et sa position, ça va être soit un gros navire ou un petit navire, pour faire le transfert de la cargaison.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

D'accord.

Alors pour la deuxième question, c'est la figure que vous cherchiez, monsieur Latrémouille?

2245

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Exact, exact.

2250

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Allez-y avec la question.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2255

Si on regarde justement la figure, sur une longueur d'environ cinquante kilomètres (50 km) en aval de Québec, nous retrouvons huit (8) accidents, dont cinq (5) de ces accidents se situent entre l'île d'Orléans, la Rive-Sud, soit la portion où la population est la plus dense dans le tronçon Escoumins-Québec.

2260

Donc c'est justement, je suis toujours poigné sur la traverse nord, si on regarde l'image, on peut voir où les accidents tout près de Québec sont situés dans la traverse nord.

Monsieur le Président, je rajouterai aussi qu'on voit seulement les accidents; si on voyait aussi les incidents, on verrait que c'est un secteur très propice aux accidents. Je continue!

2265

Le promoteur initiateur ajoute:

"Il y a également eu un nombre important d'accidents sur le Saint-Laurent en amont de Québec, mais ces événements n'ont pas été considérés dans cette analyse."

2270

À la page 27, au graphique 3-18, et à la page 28, toujours dans l'annexe F-2:

"DNV nous informe que pour la région des Laurentides, les accidents de cargos, les pétroliers minéraliers et les navires citernes dominant, ce qui explique partiellement..."

2275

Excusez, c'était causé par rapport au chenal étroit.

Ma question est la suivante, si les accidents dans la région des Laurentides s'expliquent partiellement à cause de sa voie navigable plus étroite, afin de déterminer les autres causes d'accidents non attribuables à la navigation étroite, pourquoi le promoteur n'a-t-il pas analysé le

2280

nombre important d'accidents en amont de Québec pour en déterminer la cause, et ainsi mieux connaître les réels dangers de naviguer en chenal restreint, et plutôt que d'utiliser la formule internationale de Lloyd's Registry Fairplay et la pondérer de façon arbitraire.

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, la question est posée.

2290

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2295

Il importe de préciser, de se rappeler que nous avons regardé la Lloyd's Fairplay, mais nous avons aussi regardé l'historique des accidents sur le fleuve, et lorsque nous avons établi des fréquences à partir de la Lloyd's Registry Fairplay, nous l'avons validé avec l'expérience réelle sur le fleuve et fait des ajustements si la fréquence sur le fleuve le demandait. Donc on pourra vous référer plus tard à la page de l'étude d'impact.

2300

Pourquoi avoir utilisé en aval de Québec plutôt qu'en amont de Québec, ce n'est pas le même type de navigation, ça n'a même pas la même profondeur d'eau et c'est pas le même tronçon sur le fleuve, et ce n'est surtout pas où les méthaniers vont passer.

2305

Donc nous avons regardé l'expérience réelle, du trajet réel que le méthanier devra effectuer, la place où il y a possibilité d'échouement et où DNV a dénoté des zones qu'on pourrait appeler à risque plus élevé, c'est-à-dire le tournant à l'île aux Coudres ou à la traverse du nord.

2310

Nous avons proposé à Transports Canada de prendre le tournant à sens unique, c'est-à-dire que le méthanier va attendre que la voie soit libre, pour éviter des collisions, et dans la traverse du nord, nous avons proposé de le prendre seul et avec un remorqueur d'escorte.

Donc je crois que ça répond entièrement aux conditions de navigation en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

Monsieur Latrémouille, si vous estimez que l'analyse des conditions de navigation en amont de Québec aurait été pertinente, et que de ce fait, l'analyse de Rabaska souffre de certaines carences, il nous fera plaisir de vous entendre.

2320

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Oui, monsieur le Président. Je vais le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Merci.

2330

FRANCINE DEMERS

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Francine Demers, s'il vous plaît.

2335

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Demers, bonsoir.

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

2345

Moi, je voudrais vous parler d'un conflit d'intérêts. Je voudrais savoir, la firme SNC-Lavalin a produit les études d'impact du projet.

2350

Rabaska a-t-il fait part de ses liens avec cette compagnie par le biais de Gaz Métro qui fait partie de son consortium.

Monsieur le Président, en engageant SNC-Lavalin pour faire des études d'impact, Rabaska respecte-t-il les règles d'éthique et de bonne gouvernance. Y a-t-il des normes à respecter pour le choix des firmes qui font les évaluations environnementales.

2355

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous adressez la question à la Commission?

2360

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

À vous, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Alors vous me permettez de répondre. Évidemment, l'initiateur du projet a le loisir d'engager quiconque pour faire son analyse, parce que de toute façon, ce sont des gens qui facturent leur temps et leur expertise. Ce qui est important, finalement, c'est la qualité du travail fait.

2370

Un conflit d'intérêts serait assez important si moi, j'avais travaillé pour Gaz de France. Mais étant donné que tous les consultants de l'initiateur d'un projet sont retenus pour leurs services moyennant paiement, alors sans égard au partenariat possible entre eux, alors il reste que la qualité de l'analyse faite, c'est ça qui nous importe le plus, évidemment.

2375

Oui, monsieur Michon, avez-vous des choses à ajouter à ce propos.

PAR M. PIERRE MICHON:

2380

J'ai pas vraiment de commentaires à rajouter là-dessus, sauf que pour donner par exemple un exemple, Hydro-Québec, qui fait ses études lui-même, qu'ils ont même des spécialistes à même l'entreprise.

2385

Donc non, effectivement, on n'a pas de critères qui limiteraient le choix des consultants. Il s'agit effectivement qu'il y ait un certain niveau de qualité au niveau scientifique, et qu'on ait les experts qu'il faut pour répondre aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

Juste pour compléter la réponse, madame, ce serait important de savoir que certains pays ont d'autres traditions. Aux États-Unis, l'agence environnementale, APE, pour certains projets, donne aux initiateurs des projets une liste de consultants et les invite à choisir à l'intérieur de cette liste, pour certains projets.

2395

Or, les pratiques varient d'un pays à l'autre, mais comme les entreprises elles-mêmes pourraient faire leurs propres études, alors raison de plus de considérer qu'il y a aucun conflit d'intérêts à engager un consultant. Voilà!

2400

Alors ça, c'est pour la première question, allez-y pour la deuxième.

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

2405

Concernant les odeurs, dans le tableau 6.9 du tome 3, selon la Loi de protection du territoire agricole, aucune odeur, vapeur de gaz ne doit incommoder la population avoisinante.

Rabaska a-t-il fait la démonstration que les résidents ne subiront pas les odeurs de diesel des machineries lourdes pendant la construction, de même que les odeurs des remorqueurs, des méthaniers en marche, de l'utilisation du mercaptan, pendant l'exploitation.

2410 Monsieur le Président, voulez-vous vous assurer que cette évaluation soit assurée par le ministère des Parcs et de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Entendu madame.

Monsieur Kelly, quelle est la mesure d'atténuation et de contrôle d'odeurs en phase de construction, mais d'exploitation également. Allez-y.

2420 **PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur Lundahl.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2425 Oui, en fait, monsieur le Président, nous ne voyons aucune raison de craindre des problèmes d'odeurs autour du projet Rabaska. Le GNL, le gaz naturel ne sont pas des composés connus pour leurs odeurs.

2430 Nous avons, dans l'étude, examiné la dispersion atmosphérique des rejets tant en période de construction qu'en période d'exploitation, et sans rentrer dans les détails de l'étude, je rappellerais quelques points.

2435 Les échappements des remorqueurs, des méthaniers en cours de manœuvres, ça se produit plus loin que le bout de la jetée ou au bout de la jetée, donc c'est très loin des résidences, donc ça ne sera absolument pas perceptible au niveau des odeurs. Si même quelqu'un était dans un bateau à côté, dans des conditions atmosphériques défavorables, pourrait peut-être sentir pendant quelques minutes l'odeur d'échappement.

2440 En ce qui concerne la machinerie du chantier, il faut penser qu'elle va travailler essentiellement sur un site de grande taille, la majorité des activités va être assez loin des habitations. Tout au plus, ce qui pourrait arriver, c'est que certains résidents qui sont le long de la route d'accès puissent, à l'occasion, sentir au passage une odeur d'échappement de camions, comme on peut sentir parfois en ville. Mais la plus grande partie de cette route-là est dans un milieu qui n'est pas habité; les camions seront contrôlés, ce seront des équipements en bon état.

2445 Évidemment, s'il y avait une plainte, la surveillance au niveau du chantier interviendra immédiatement.

2450 Finalement, pour le problème particulier des mercaptans, ils sont utilisés pour tracer le gaz qui sert non pas dans le procédé principal du projet, mais dans les équipements auxiliaires, dans le chauffage des bâtiments ou des choses comme ça. C'est des très petites quantités, et toutes les précautions seront prises pour que jamais on ne le sente. Il faut rappeler que ce gaz-là est là comme traceur, justement pour permettre d'intervenir immédiatement si une fuite se produisait.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Évidemment, madame Demers, les odeurs, ça fait partie des impacts auxquels la Commission va s'attarder dans son analyse.

2460

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

Parce que je demeure à cinq cents mètres (500 m).

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est justement pour ça que ce sont des questions importantes pour nous.

PAR Mme FRANCINE DEMERS:

2470

OK, merci.

2475

VALÉRIE BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 On va pouvoir, peut-être avant la pause, inviter madame Valérie Bouchard de venir poser sa question ou ses questions, ses deux (2) questions.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2485

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bouchard, bonsoir.

2490 **PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:**

Moi, je suis nouvellement maman, ce rôle amène...

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai perdu, madame.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2500 Je suis nouvellement maman.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah d'accord, oui, félicitations!

2505

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2510 Merci. Ce rôle amène beaucoup de préoccupations; ma plus grande, c'est la qualité de vie de ma fille, de sa génération et des générations futures. Donc mes questions se dirigent plus particulièrement vers le développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au ministère du Développement durable, la notion, d'accord.

2515

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

Plus en lien avec le développement durable.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, d'accord.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2525

Donc si vous me le permettez, l'article 2 de la Loi sur le développement durable présente ce que le gouvernement du Québec entend par développement durable, est-ce que je peux lire le petit bout?

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2535 Donc:

 "Dans le cadre des mesures proposées, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement."

2540
 Donc là, j'ai terminé la citation. Donc le développement durable est donc une manière de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est un concept particulièrement engageant.

2545
 Donc première question, comment ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures alors que le projet, de par sa nature, accroît l'exploitation d'une ressource non renouvelable.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

 Et la question s'adresse?

2555 **PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:**

 Je vous laisse me diriger.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

 Écoutez, je vais vous combler, on va poser la question d'abord à monsieur Kelly et après, à monsieur Michon.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

2565

 Je suis pas sûre que c'est monsieur Kelly qui va me combler, mais!

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 S'il vous plaît! Je sais que monsieur Kelly ne va pas rendre le compliment. Allez-y!

PAR M. GLENN KELLY:

2575

 Je suis déçu de passer la parole à monsieur Lundahl.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

Je le savais que vous alliez pas me combler!

2580 **PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Monsieur le Président, je prendrais la partie spécifique de la question, c'est-à-dire au fond pourquoi utiliser une ressource non renouvelable et prétendre s'inscrire dans le cadre du principe du développement durable.

2585

Il est vrai que le gaz naturel n'est pas en soi une ressource renouvelable, au moins pas au niveau des générations humaines.

2590

C'est par contre reconnu de façon générale comme une énergie de transition pendant la période où la société passe des sources actuelles d'énergies, on est dépendant encore très largement d'énergies fossiles, rappelons qu'en Amérique du Nord, à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de nos besoins en énergie primaire proviennent d'énergies fossiles dont la plus grande partie provient de produits qui émettent beaucoup plus et dont les réserves sont beaucoup moins grandes que le gaz naturel.

2595

Donc en passant au gaz naturel pendant qu'on développe, et on voit ce qui se passe par exemple au Québec avec le développement de l'éolien, de l'hydroélectricité et des recherches dans d'autres technologies, au fond on a là une ressource qui est assez abondante à l'échelle mondiale, on en a pour des centaines d'années avec les réserves qui sont connues, si on tient compte de ce qu'il y a dans le monde entier et qu'on ne regarde pas seulement l'Amérique, on peut s'assurer d'utiliser sagement une ressource qui est propre par rapport aux autres combustibles, pendant qu'on développe des technologies qui nous permettront un jour, nous l'espérons tous, d'éviter complètement les émissions de gaz à effet de serre.

2600

2605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter, étant donné que vous représentez le ministère qui a la garde de la loi en question que madame a citée.

2610 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Bon disons, de façon plus générale, sans faire référence à l'énergie, l'acceptation d'un projet, lorsqu'il passe dans la procédure d'évaluation environnementale, de façon générale, l'objectif, c'est effectivement de s'assurer que les différentes dimensions, les objectifs du développement durable font l'objet de l'analyse comme telle.

2615

L'audience publique sert à ce qu'on appelle la dimension sociale, beaucoup, et évidemment, on essaie de voir à ce que les intérêts "environnementaux", les dimensions environnementales, économiques et sociales soient intégrées dans les projets correctement.

2620

Et là-dessus, évidemment, on ne peut que citer l'expérience au niveau de la procédure d'évaluation environnementale et de l'évaluation comme telle des impacts.

2625

Pour ce qui est de l'énergie comme telle, de l'énergie non renouvelable, dans la Stratégie énergétique du Québec, évidemment on favorise l'électricité, on favorise l'éolien, et il y a trois (3), disons, orientations énergétiques qui sont favorisées comme telles, on parle de l'éolien, de l'hydroélectricité et de l'efficacité énergétique.

2630

Mais bon, quand même, dans la Stratégie énergétique, comme on l'a mentionné tout à l'heure, on fait quand même mention du besoin de diversification des énergies et même, on cite les projets de ports méthaniers, sans évidemment en prendre une tangente pour laquelle on n'analyserait pas les impacts de ces projets-là.

2635

Alors c'est de la façon dont c'est écrit qui fait qu'on ne doit pas prendre pour acquis qu'on autorise automatiquement ces projets-là sans analyse, sans tenir compte des aspects environnementaux ou sociaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

Monsieur Waaub, une question par rapport à ça.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2645

Sans nier que la procédure d'évaluation environnementale est en soi un pas dans la bonne direction du développement durable, pouvez-vous quand même nous dire s'il existe des critères de développement durable qui ont été établis formellement par les ministères dans les directives et dans la façon, ou si pas dans les directives, dans les façons d'analyser les projets, qui font que ça correspond effectivement au développement durable, et pouvez-vous les déposer.

2650

PAR M. PIERRE MICHON:

2655

Nous avons, évidemment nous connaissons certains principes qui existent depuis plusieurs dizaines d'années, je dirais, depuis que la notion de développement durable existe, la loi est venue confirmer, la Loi sur le développement durable est venue enchâsser, si on veut, chacun de ces principes-là, on en a seize (16) d'identifiés. Cette loi-là a été adoptée en avril 2006, et elle exige que les ministères et gouvernements, finalement, rédigent une stratégie au niveau du développement durable.

2660 Et quand on parle d'analyse de projets, évidemment, pas évidemment mais il est même
cité dans la loi qu'il y a une grille d'analyse, au niveau des principes de développement durable.
Cette grille-là, elle est en élaboration, actuellement, mais on peut pas l'utiliser ou la déposer.
C'est-à-dire que les principes sont enchâssés dans la loi, mais il y a pas de grille, actuellement,
d'utilisable à l'échelle d'analyse des projets.

2665 On s'en remet à notre expérience et aux grands objectifs du développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Merci.

Monsieur Demers, avez-vous d'autre chose à ajouter à propos de cette question?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2675 Monsieur le Président, ce que je peux ajouter, c'est qu'effectivement, dans nos
prévisions, on voit pas comment on pourrait se passer des hydrocarbures dans les prochaines
années à tout le moins, c'est indispensable dans nos vies de tous les jours à tout le monde.

2680 Par contre, tant qu'à utiliser les hydrocarbures, c'est sûr que le gaz naturel est
effectivement la forme d'énergie fossile qui est la moins polluante à tous points de vue.

J'ai préparé des choses, d'ailleurs, qu'on va pouvoir regarder là-dessus demain, puisque
ce sera le thème de l'après-midi.

2685 Ensuite, ce que je peux vous dire aussi, c'est que la Stratégie énergétique a plusieurs
éléments qui portent sur l'efficacité énergétique, notamment au niveau du gaz naturel, pour
augmenter les sites d'efficacité énergétique. C'est à peu près tout.

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2695 Rapidement, monsieur Demers, je fais référence à une expression qui a été utilisée par
monsieur Kelly, ou plutôt par monsieur Lundahl, à l'effet que ça fait partie d'une stratégie
de transition entre des énergies fossiles moins propres et d'éventuelles énergies à la fois
renouvelables et propres.

2700 Est-ce que dans la Politique énergétique du Québec, il y a une véritable inclusion de cette
notion de transition ou si tout simplement, quand il y a des opportunités qui se présentent, on les

intègre, mais sans nécessairement faire de cette transition-là des énergies plus propres quelque chose de disons proactif, de volontaire, de déterminé.

2705

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

Non, la Stratégie ne va pas jusque-là. Par contre, c'est évident, comme je vous disais, que d'un point de vue pollution, c'est clair que le gaz naturel est moins polluant; d'un point de vue réserves, c'est clair aussi que les réserves de gaz naturel sont énormément supérieures aux autres combustibles fossiles, mis à part le charbon peut-être, mais évidemment, le charbon a beaucoup d'autres problématiques.

2710

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2715

Ça va, merci.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2720

D'accord.

Monsieur Waaub, vous avez une question.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2725

Oui, peut-être poursuivre là-dessus. La transition, c'est un peu des deux (2) côtés, elle est à l'échelle de dizaines d'années, puisqu'on dit que le projet va durer quarante-cinq (45) ans minimum, est-ce que ça correspond à la transition comme telle ou en deçà.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que, monsieur Kelly, vous êtes capable de répondre pour la planète! Allez, monsieur Lundahl.

2735

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, en fait quand on regarde, bon, certains organismes tentent de faire des prévisions à très long terme, parce que la Stratégie énergétique du Québec, finalement, est axée sur ce qu'on pourrait appeler le moyen terme, on parle pas de très long terme, généralement il y a un consensus à l'effet qu'il faudra plusieurs décennies pour réduire substantiellement l'utilisation des hydrocarbures en général, tout confondu, et que probablement jusque vers la fin du siècle, on en aura besoin dans une certaine mesure. Ils joueront par contre, en pourcentage de la consommation totale d'énergie, un rôle bien moindre.

2740

2745 Et dans certains cas, certainement que l'évolution des technologies aura aussi permis de piéger les gaz à effet de serre qui seront émis et des choses comme ça.

2750 Donc on voit se dessiner, à long terme, une évolution. Vous avez peut-être vu dans L'actualité, ces derniers temps, que le gouvernement canadien comme d'autres réfléchissent sur la possibilité de se doter d'une stratégie pour réduire considérablement les gaz à effet de serre à l'horizon du milieu du siècle, d'autres pays ont fait des démarches similaires, et dans le cadre de ces démarches-là, il y a effectivement certaines projections qui montrent un très long "phasing out", sur les cinquante (50) à cent (100) prochaines années des hydrocarbures.

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on parle de 2050-2060.

2760 Madame Bouchard, je présume que vous avez une autre vision du principe que vous avez cité, alors ce serait très intéressant, et je vous promets un échange des plus édifiants à la deuxième partie, parce que j'aimerais entendre votre point de vue là-dessus.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

2765 **PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:**

Oui, encore sur le développement durable.

2770 Quel sera l'effet du projet Rabaska sur la longévité des réserves canadiennes de gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Monsieur Kelly, et je vais essayer d'envoyer la question à d'autres ministères. Allez-y pour le moment, on vous écoute.

PAR M. GLENN KELLY:

C'est une question très complexe.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2785 **PAR M. GLENN KELLY:**

Parce que la réponse est tributaire de plusieurs aspects.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Vous pouvez donner une réponse conditionnelle, aussi.

PAR M. GLENN KELLY:

2795 Oui, oui. Écoutez, on sait que le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien est en déclin. Si on fait l'hypothèse que rien change sur le succès d'exploitation, qu'on ne retrouve plus d'autres nouvelles réserves – excusez-moi, je vais juste projeter un acétate ici – et que les réserves canadiennes nouvelles se limitent aux Territoires du Nord-Ouest et le delta du McKenzie, des zones qui ont des réserves prouvées, qui ne sont pas connectées pour le moment, surtout en ce qui concerne le delta du McKenzie, si on fait l'hypothèse qu'avec ou sans Rabaska, le niveau
2800 d'exploration et le succès d'exploration serait le même, Rabaska va avoir peu ou pas d'impacts sur la vie utile des réserves de gaz naturel au Canada.

Somme toute, Rabaska est petit comparé à la quantité de réserves que nous avons, réserves qui sont quand même en déclin.

2805

PAR Mme VALÉRIE BOUCHARD:

Si vous me permettez, Rabaska donc, en fin de compte, a peu d'impacts sur...

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on a entendu, c'est ce que monsieur Kelly a dit, et j'aimerais envoyer la question tout de même à monsieur Michaud, Ressources naturelles Canada, Livain Michaud ou Yves, est-ce qu'ils sont dans la salle avec nous? Alors on va s'assurer, la question, comme vous
2815 le savez, demain après-midi, toute la séance de l'après-midi est consacrée à la question.

Ah, alors allez-y, monsieur Michaud, brièvement, parce qu'on va revenir demain après-midi. C'est juste pour donner la réponse à madame Bouchard.

2820 **PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

Oui, bonjour, Livain Michaud, Ressources naturelles Canada.

Oui, dans ce qu'on prévoit pour la production de gaz naturel au Canada, le gaz naturel liquide fera partie, sera une source de gaz naturel disponible pour l'avenir, donc on s'attend à ce
2825 que le gaz naturel liquide fasse partie des sources de gaz naturel, en plus du gaz naturel provenant des bassins déjà existants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830

Monsieur Kelly dit que compte tenu des dimensions du projet, sa capacité, il y aura peu ou pas d'impacts sur la durabilité du bassin dans l'Ouest, en termes des réserves exploitables.

Êtes-vous d'accord avec cette caractérisation?

2835

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Oui, je suis d'accord avec ça.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes d'accord ça?

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

2845

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850

D'accord, merci.

Alors ça couvre votre deuxième question, madame Bouchard, merci beaucoup.

On va prendre une pause de quinze (15) minutes.

2855

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2860

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARIE-JOSÉE TRUDEL**

PAR LE PRÉSIDENT:

2865

Alors on va reprendre. J'invite madame Marie-Josée Trudel.

2870

Et justement, je vois que monsieur Demers approche son poste, alors en attendant que madame Trudel prend sa place, monsieur Demers, vous avez de l'information supplémentaire à propos de la question du couvert forestier dont il a été question tout à l'heure, dans la séance précédente, alors je vous invite à faire votre mise au point, allez-y.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2875

Oui monsieur le Président, c'est pour répondre à une question d'un des intervenants concernant le volet reboisement.

2880

Alors selon les informations que j'ai obtenues du secteur Forêts de notre ministère, comme le projet est entièrement sur des terres privées, tout ce qui était reboisement, méthode d'inventaire forestier, mesures compensatoires, enfin tout ce qui a trait à ça, le ministère a délégué l'analyse de ces volets-là à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de Chaudière-Appalaches.

2885

Donc j'ai les noms des personnes de ces organismes-là qui seraient responsables pour la région de Chaudière-Appalaches, si vous le jugez pertinent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890

On va évoquer leur nom maintenant, et la Commission se chargera d'envoyer la question à eux pour obtenir la réponse.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2895

D'accord. Alors ce serait monsieur Raymond Cimon, qui est le président de cet organisme-là pour la partie Chaudière de la région Chaudière-Appalaches, et le directeur, c'est monsieur Yves Beaudoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900

D'accord. On va chercher leur opinion concernant la qualité de mesures de reboisement proposées par l'initiateur du projet. Merci monsieur Demers.

Autre chose?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2905

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Très bien.

Madame Trudel, bonsoir.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

2915

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920

Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

2925

J'ai deux (2) questions qui vont porter sur la sécurité, et je vous confierais la gestion de mes questions et des réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Entendu, on va faire du mieux.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

2935

La première question, si c'est disponible, j'aurais besoin du tableau de l'historique des accidents majeurs, dans l'annexe F-1, je crois que c'est le tome 3, page 46; sinon, je peux me débrouiller sans ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

D'accord, on va chercher ça, monsieur Kelly.

2945

En attendant, j'invite les représentants des ministères publics des deux (2) gouvernements, comme monsieur Kelly, s'il y a une mise au point à faire à propos des choses déjà dites, etc., signalez-le-moi pour pouvoir le faire à votre guise, dans la mesure où ça brise pas la continuité des échanges. Merci.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

2950 Alors je vais pas lire tout ce qu'il y a là, simplement pour montrer l'historique des accidents. Il y a cinq (5) accidents majeurs qui ont été répertoriés dans cette annexe, en Ohio, en Allemagne, à Staten Island, au Maryland et en Algérie, pour 2004.

2955 Je vais simplement montrer, je voudrais simplement poser ma question par rapport à ces différents accidents, il est fait aucunement question du nombre de mètres cubes de GNL ou de la quantité de GNL qui a été libérée suite à un déversement ou à une fuite pendant ces événements-là.

Alors ma question, c'est pourquoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960

Très bien.

Monsieur Kelly, avez-vous l'information sur la quantité impliquée, "gas release".

2965 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je crois que nous avons de l'information, oui, sur l'accident de Cleveland. Je vais les prendre un par un.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2975

2980 L'accident de Cleveland, quelques détails, trois (3) réservoirs déjà en place, un quatrième réservoir construit en 1942, de quatre mille cinq cents mètres cubes (4500 m³), à double paroi en acier et non pas en intégrité totale. Et c'est ce réservoir, deuxième réservoir qui a été à l'origine de la fuite. Et les réservoirs sont dotés de bassins de rétention pouvant contenir seulement trente pour cent (30 %) du volume des réservoirs, inspirés un peu du secteur pétrolier ou les réservoirs de propane, où le bassin de rétention n'est jamais dimensionné ou très rarement dimensionné pour la totalité du volume.

2985 Donc le réservoir numéro 4 a fissuré; j'apporte votre attention qu'il était fait avec trois point cinq pour cent (3,5 %) de nickel, donc ne pouvant pas faire face aux températures très froides, et ce réservoir a causé des dommages sur les autres réservoirs, et on n'a pas la quantité exacte mais au moins le quatre mille cinq cents mètres cubes (4500 m³) s'est épandu, a affecté

les autres réservoirs qui ont ensuite rentré dans les égouts de la ville, espaces confinés et donc, il y a eu inflammation et explosion ensuite.

2990

Donc je dirais que c'est entre quatre mille cinq cents mètres (4500 m³), et si les autres réservoirs étaient pleins, un autre sept mille cinq cents (7500 m³), donc treize (13 000 m³) à quatorze mille mètres cubes (14 000 m³) de GNL, au maximum.

2995

Concernant, si on revient au tableau, Raunheim, on n'a pas de détails sur cet accident. C'est un site du type écrêtement de pointe, ce n'est pas un terminal méthanier et donc, les seuls détails qu'on a, c'est une perte, on n'a pas les valeurs de GNL.

3000

À Staten Island, ce n'est pas un accident qui est relié au GNL comme tel, c'est un accident industriel où les employés travaillaient à l'intérieur d'un réservoir et donc, c'est un accident plutôt de type industriel et non pas relié à la présence de gaz naturel ou de GNL. C'est les vapeurs du fluide de nettoyage qui ont pris feu et qui ont causé que le plafond du réservoir tombe sur les travailleurs.

3005

À Cove Point, au Maryland, on n'a pas les volumes mais c'est une petite fuite qui a causé une explosion dans une partie du terminal, dans la centrale électrique. Il y a pas eu d'impact à l'extérieur du terminal.

3010

Et Skikda en Algérie, ce n'est toujours pas déterminé si c'est une fuite de GNL, si c'est une vapeur d'hydrocarbures, compte tenu qu'on est sur un site de liquéfaction où on sépare le propane, le butane et le méthane. Et l'équipement qui est à l'origine de l'accident, c'est une bouilloire, qu'on ne retrouve sur un terminal méthanier. Et il y a eu constatation d'un nuage d'hydrocarbures, mais ils ne savent pas si c'était propane, butane ou gaz naturel. Donc très difficile de mettre les mètres cubes là. Vingt-sept (27) décès et soixante-quatorze (74) blessés, sur un site où il travaille près de douze mille (12 000) personnes, dans le complexe industriel.

3015

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3020

Alors madame Trudel.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

3025

Ça répondrait à ma question dans le sens que si je comprends bien ce que vous avez expliqué, c'est que dans la plupart des accidents, soit on sait pas ou c'est pas très précis, donc c'est difficile...

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Dépendant du contexte, oui.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

3035

... c'est difficile de préciser exactement qu'est-ce qui se produit là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040

D'accord.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

3045

Ma deuxième question, c'est un extrait d'un rapport technique qui est intitulé "Safety History of international GNL Operations", qui n'était pas en français, et comme je suis traductrice, je l'ai traduit. Il est daté de janvier 2004.

Je vous lis, je vous cite le paragraphe:

3050

"Septembre 2000, sur la rivière Savannah en Georgie, un navire de cinq cent quatre-vingts pieds (580 pi), le "Sunsafire", d'huile de palme et de coconut, perd le contrôle et se fracasse sur la jetée du terminal de GNL d'Elba Island. Une déchirure de quarante pieds (40 pi) en résulte dans sa coque, et le terminal subit des dommages considérables, y compris cinq (5) bras de déchargement de seize pouces (16 po) qui ont dû être remplacés. Heureusement – et le "heureusement" est de moi – on était à réactiver l'exploitation et donc, aucun GNL n'était présent dans l'installation.

3055

Le seul résultat positif d'un accident, c'est d'inciter les instances impliquées à créer des conditions pour faire en sorte qu'il ne puisse plus jamais se reproduire."

3060

Donc ma question, c'est, qu'est-ce que l'accident d'Elba Island a appris à Rabaska, en matière de risque de dérèglement de la chaîne; et ça, dérèglement de la chaîne, je l'ai appris la première journée. Et en matière de mesures de sécurité additionnelles à implanter, pour tenter d'éviter l'accident, qu'un accident puisse se reproduire.

3065

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est compris.

3070

Alors monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

On va trouver l'acétate d'Elba Island, mais je pense que la grosse leçon d'Elba Island...

3075

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

Excusez-moi, ce n'était pas dans votre rapport, n'est-ce pas?

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Il a compris.

PAR M. GLENN KELLY:

3085

Non, ce n'était pas dans...

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

3090

Au cas où je l'aurais pas vu, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on a compris. Mais ils sont au courant des éléments, on va les entendre.

3095

PAR M. GLENN KELLY:

On est au courant de l'accident, oui, oui, oui. On va trouver le site d'Elba Island, qui est sur la rivière que vous avez mentionnée, et je pense qu'une des bonnes leçons, c'est de ne pas mettre un quai dans une courbe dans la rivière où c'est que les autres navires font cap sur vos installations, lorsqu'ils font leur trajet dans la rivière.

3100

Si vous me permettez un instant, on va le trouver ici, et je vais être capable de vous le montrer. Donc on voit ici la rivière qui fait cinq cent cinquante mètres (550 m) de large. La jetée dont vous parliez, qui a été frappée par un pétrolier, qui a causé des dommages aux bras de déchargement, et en amont, il y a une courbe dans la rivière.

3105

Et d'ailleurs, aujourd'hui, vous allez voir qu'Elba Island ont repris leur jetée, ils ont creusé une nouvelle jetée à l'intérieur des terres, pour enlever leur jetée dans cette portion très vulnérable de la navigation. Donc c'est pas une situation qui se compare au site de Rabaska, et c'est d'ailleurs une des recommandations de SIGTTO qui disent qu'on ne devrait jamais avoir une jetée où un navire peut faire cap sur le quai d'un terminal méthanier.

3110

Et si on peut trouver l'autre figure...

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous donner le sens exact de SIGTTO.

3120 **PAR M. GLENN KELLY:**

Society of International Gas Tanker and Terminal Operators.

3125 Et on voit ici, à droite, l'ancienne jetée et la nouvelle jetée qui a été maintenant mise à l'intérieur, pour la sortir du trafic et assurer que les autres navires ne font pas cap sur le quai tel qu'était le cas avant.

3130 Concernant les mesures chez Rabaska, on va avoir l'opportunité d'en parler en plus de détails demain, mais le fait d'avoir un remorqueur d'escorte en stand by, et d'avoir un trafic qui ne fait jamais cap sur le quai, c'est déjà des mesures de sécurité additionnelles qui n'étaient pas présentes au site ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3135

Madame Trudel, alors ça répond à votre question.

PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:

3140 Excusez ma question naïve, mais il me semble que l'ancienne jetée, telle qu'on la voit, ressemble beaucoup à celle qui est projetée pour dans le fleuve ici.

3145 Et aussi ma question des bras de déchargement, vous allez en avoir vous autres aussi, il va y en avoir des bras de déchargement, ils vont s'avancer dans le fleuve, un peu comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Je vais considérer ça comme un complément d'information qui se rapporte à la question. Et demain, il en sera question en détail, côté sécurité.

3155

Mais pour l'instant, les bras de déchargement, si vous pouvez clarifier la question pour madame Trudel, pour terminer sa question.

PAR M. GLENN KELLY:

3155

Oui, les bras de déchargement que vous voyez ici, sur les nouvelles installations ou sur les anciennes, où il va y avoir sur le quai de Rabaska des bras de déchargement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Est-ce que la présence en soi des bras de déchargement rend le site vulnérable à ce genre de collision dont madame Trudel nous a fait part.

PAR M. GLENN KELLY:

3165 Non, pas la présence de bras de déchargement; il y a pas de GNL dans les bras de déchargement, lorsqu'il y a pas de navire à quai.

Il y a toutefois du GNL dans les lignes qui viennent jusqu'au quai, ici.

3170 Et dans l'étude d'impact, il y a une section où c'est qu'on traite d'impacts sur non pas la jetée elle-même, mais sur l'appontement plus tard, et les mesures ou les raisons pour lesquelles c'est peu probable, ou l'impact serait à basse vitesse ou pas du tout, dépendant de la profondeur d'eau.

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc madame Trudel, si vous avez des conclusions que vous tirez de l'accident à l'État de Georgie, vous allez nous entretenir de ça et certainement la Commission en tiendra compte.

3180 **PAR Mme MARIE-JOSÉE TRUDEL:**

Merci monsieur le Président.

3185

LUCETTE HADE

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 J'invite madame Lucette Hade, s'il vous plaît. J'ai bien prononcé votre nom?

PAR Mme LUCETTE HADE:

Tout à fait, monsieur le Président.

3195

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Hade.

3200 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Bonsoir monsieur le Président.

3205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors allez-y avec votre première question.

PAR Mme LUCETTE HADE:

3210 Alors ma question 1, le GNL, moi, monsieur le Président, j'avais jamais entendu parler de ça; mais depuis trois (3) ans, on en parle beaucoup. On parle de GNL, on parle de méthaniers, de gaz naturel, de port méthanier, etc.

3215 Le GNL semble inodore, ne brûle pas, n'explose pas; s'il coule, il forme une nappe, si la nappe prend feu, ça retourne vers la source, ça retourne vers le réservoir, ça retourne vers le méthanier. Comme un bon cheval qui retourne toujours à l'écurie!

3220 Serait-il possible, monsieur le Président, pour le bénéfice de tout le monde, de refaire ici publiquement, sur cette table par exemple, l'expérience de la cigarette qu'on plonge, allumée, qu'on plonge dans le GNL, comme on le voit dans la présentation de l'initiateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3225

Alors monsieur Kelly, s'il y a un réservoir avec gaz naturel liquéfié, et on plonge une cigarette dedans, que se passera-t-il.

PAR M. GLENN KELLY:

3230

Rien du tout, monsieur le Président. On peut vous montrer le vidéo qui dure quatre (4) ou cinq (5) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235

Allez-y, d'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

3240

C'est d'ailleurs des démonstrations qu'on a tenues ici, lors du Salon des fournisseurs, où c'est qu'on avait du GNL et on a fait la même démonstration que vous allez voir ici.

PRÉSENTATION DU VIDÉO

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà la réponse!

3250 **PAR Mme LUCETTE HADE:**

Alors c'est sûr que je suis pas contente de la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 Ah, évidemment, mais c'est la réponse et c'est précisément les circonstances que vous avez évoquées comme possibilité.

PAR Mme LUCETTE HADE:

3260 OK. Alors je vais passer à la question 2, je vais être brève.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, on vous écoute.

3265

PAR Mme LUCETTE HADE:

Alors à Montoir, on découvre les quelques premières maisons...

3270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En Bretagne, en France.

PAR Mme LUCETTE HADE:

3275

C'est ça. À environ deux kilomètres (2 km) du terminal méthanier; à Fos-sur-Mer, les habitations les plus rapprochées du terminal se retrouvent à trois point deux kilomètres (3,2 km) environ du terminal; à Cavaou, les habitations les plus rapprochées du terminal se retrouvent, à ce qu'il semble, à environ sept kilomètres (7 km).

3280

Alors ma question, est-ce que c'est parce que les risques d'incidents majeurs, à Montoir, sont quatre (4) fois plus grands qu'à Lévis, que les risques d'incidents majeurs à Cavaou sont quatorze (14) fois plus grands qu'à Lévis, que les risques d'incidents majeurs à Fos-sur-Mer sont six point quatre (6,4) fois plus grands qu'à Lévis, si les habitations sont si loin, puisqu'à Lévis, la zone de sécurité n'est que d'un demi-kilomètre (½ km).

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

Compris.

3290 Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

3295 Non, monsieur le Président, les risques sont du même ordre, et les zones d'exclusion sont du même ordre aussi.

3300 Je vous rappelle que la zone d'exclusion, à Montoir, est de cinq cents mètres (500 m) – j'y vais de mémoire, et monsieur Denoux peut me corriger – à Fos-Cavaou, c'est de l'ordre de deux cent cinquante mètres (250 m), et à Fos-Tonkin, quatre cents mètres (400 m).

3305 On retrouve ici, dans les deux (2) ou les trois (3) cas, des terminaux méthaniers qui sont en zone industrielle, zone industrielle très développée. Si on retourne dans le temps, je crois qu'à Montoir, c'est le terminal qui s'est implanté en premier, ce n'est pas le terminal qui amène la zone industrielle autour, ce qu'on retrouve souvent, c'est qu'un terminal méthanier s'implante là où il y a assez d'eau, et on peut avoir un accès en eau profonde. Souvent, ça veut dire dans une zone qui est prisée par d'autres industries aussi, accès en eau profonde avec des navires de bonne taille.

3310 Mais ce n'est pas la règle en tout temps. Par exemple le terminal de Cove Point, dont nous avons montré des figures l'autre soir, a les premières maisons à six cents (600 m) ou six cent cinquante mètres (650 m), et un développement résidentiel important à l'est et au sud.

3315 Le point important, c'est sur les zones d'exclusion, elles sont les mêmes ou moindre en France, comme celles de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Alors encore la réponse, madame, elle est donnée. Vous allez tirer probablement des conclusions contraires, et ça nous fera plaisir de vous entendre.

PAR Mme LUCETTE HADE:

Ça va me faire plaisir de me faire entendre, monsieur le Président.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

FLAVIE HADE

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Flavie Hade maintenant à prendre la parole.

3335

PAR Mme FLAVIE HADE:

Alors bonsoir. J'aurai une seule question, brève.

3340

Alors Transports Canada et SIGTTO recommandent de situer les terminaux méthaniers loin du trafic maritime, loin des voies publiques et surtout loin des zones habitées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous citez quel document?

3345

PAR Mme FLAVIE HADE:

C'est SIGTTO, qui est la Society of International Gas Transporter and Terminal Operators.

3350

Alors ma question s'adresse surtout à Transports Canada. Dans le cas du projet de Rabaska, pourquoi cette recommandation est pas tenue compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Madame Pagé.

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

3360

C'est justement ce qui est à l'étude présentement pour voir si le projet respecte les normes au niveau sécurité. Mais les experts en sécurité vont être ici demain, et puis ça va être le thème de la sécurité navigation, demain soir, et ils pourront expliquer plus en détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Je vous promets, madame Hade, que la Commission va revenir avec cette question dans les termes et le sens que vous désirez. Et si vous n'êtes pas là, je vous invite à consulter la transcription, vous allez trouver la réponse de Transports Canada à travers les experts, promis.

3370 **PAR Mme FLAVIE HADE:**

Merci.

3375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

3380

MARIO GUICHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Mario Guichard, s'il vous plaît.

3385

PAR M. MARIO GUICHARD:

Bonsoir monsieur le Président. Moi, j'aurais deux (2) questions.

3390

Lorsqu'amarré la proue vers l'ouest, vers Québec, à quel endroit pourrait-il trouver une zone d'attente sécuritaire ou une zone d'amarrage en cas de départ d'urgence pour conditions de météo difficiles ou bris d'amarrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Démarrage de?

PAR M. MARIO GUICHARD:

3400

D'amarrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

L'amarrage, d'accord, très clair.

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

3410

Il n'y a aucune raison météorologique pour un départ d'urgence de la jetée de Rabaska, c'est la raison pour laquelle nous sommes à Lévis, contrairement au site de Cacouna où les départs d'urgence, pour raison météo, existent. Et c'est dans le rapport TERMPOL de Cacouna.

Il n'y a aucune raison autre qu'un incident sur terre ou à la demande la Garde côtière que nous devons quitter le quai.

3415

Si le navire quitte, il a le nez vers Québec, on pourrait sortir une de nos simulations, il se revire avec le remorqueur d'escorte, et le propulseur d'étrave, et il est cap en aval rapidement, à l'intérieur de dix (10) minutes, pour aller soit à travers la traverse du nord ou la zone d'attente à l'île Madame.

3420

Mais encore une fois, il y a aucune raison à quitter le quai.

PAR LE PRÉSIDENT:

3425

Votre deuxième question, monsieur Guichard.

PAR M. MARIO GUICHARD:

3430

Oui, c'est un aperçu de l'étude d'impact, la page 14, distribuée au public à Lévis, l'île d'Orléans et à Beaumont, sous le titre "Le gaz naturel n'est pas toxique". Rabaska affirme que:

"S'il s'échappe à l'air libre, il s'élèvera tout simplement dans l'atmosphère, il ne peut donc pas former d'accumulation au sol comme le gaz propane."

3435

Le promoteur oublie totalement d'informer des propriétés du GNL; or, c'est du GNL que Rabaska importerait et transporterait par méthanier. C'est aussi du GNL, produit cryogénique, qu'on amènerait au quai jusqu'au réservoir, lequel réservoir entreposerait du GNL. Et c'est toujours du GNL que l'usine de regazéification vaporiserait.

3440

Pourquoi n'est-il pas question des propriétés du GNL dans cette brochure d'information destinée au public.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445

Monsieur Kelly, avez-vous informé les gens des propriétés physiques du méthane, essentiellement, ou du gaz naturel.

PAR M. GLENN KELLY:

3450

Oui, on a informé des propriétés du GNL et du gaz naturel, qui sont les vapeurs du GNL. Concernant le GNL, il est très froid, si on peut projeter ici, c'est essentiellement les mêmes informations qui se retrouvent dans l'étude d'impact ou dans le résumé de l'étude d'impact.

3455

Le GNL lui-même est un liquide cryogénique, très froid, non toxique et non corrosif, comme le gaz naturel qui le compose.

Le GNL ne s'enflamme pas mais les vapeurs du GNL, qui sont ni plus ni moins du gaz naturel, peuvent s'enflammer entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %) de présence dans l'air.

3460 Donc les risques, tels qu'on avait déjà stipulés, c'est la température cryogénique, et l'inflammation, et le rayonnement thermique.

Mais ça l'a été inclus dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

D'accord.

Alors monsieur Guichard.

3470

PAR M. MARIO GUICHARD:

Parce que moi, dans sa question, il a cité du propane et non du GNL.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Alors voilà. Pourquoi le propane pourrait rester alors que le gaz naturel liquéfié, il évapore complètement sans aucune trace résiduaire dans le sol.

PAR M. GLENN KELLY:

3480

C'est dû à la densité, le propane est plus lourd que l'air. Le meilleur exemple que j'aime utiliser, c'est votre barbecue au propane, si on ferme le couvercle ou même si on laisse le couvercle ouvert, et on part le barbecue, et on fait clic-clic-clic-clic, je vous conseille, après trois (3) ou quatre (4) clics, d'arrêter parce que le propane reste là et il s'accumule, compte tenu qu'il est plus pesant que l'air.

3485

Le gaz naturel est l'inverse. On a un barbecue au gaz naturel, on peut continuer à faire le clic, parce que le gaz naturel sort et s'évapore, compte tenu qu'il est plus léger que l'air. C'est la différence entre les deux (2) hydrocarbures.

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà l'explication.

3495

PAR M. MARIO GUICHARD:

Comme ça, en ouvrant la brochure, si on fait clic-clic-clic, ça va être plus dangereux que d'autre chose! Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Je vous en prie, monsieur Guichard.

3505

RENÉE LABRIE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Renée Labrie, est-ce qu'elle est dans la salle?

3510

PAR Mme RENÉE LABRIE:

Bonsoir.

3515

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Labrie. Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3520

Alors moi, j'aimerais savoir si en cas d'échouement, en passant ma question s'adresse au promoteur, alors en cas d'échouement face à l'île d'Orléans, combien de temps prévoyez-vous pour l'arrivée d'un méthanier, le transbordement vers le méthanier et comment prévoyez-vous les marées, les courants, les vents et les glaces, au niveau des impacts pendant la période que va durer le transbordement et l'arrivée d'un méthanier.

3525

Et comme vous avez dit, comme le promoteur a dit tout à l'heure, si un méthanier attend une semaine, deux (2) semaines, pas très loin, qu'est-ce qui se passe avec la circulation fluviale.

3530

Et en passant, circulation fluviale, ce ne sont point deux mille cinq cents (2500) bateaux qui remontent le fleuve, parce qu'ils redescendent tous, alors on peut parler de cinq mille (5000), ce qui fait, quand on divise par trois cent soixante-cinq (365), plusieurs bateaux qui circulent dans ce même chenal.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Monsieur Kelly.

3540

PAR M. GLENN KELLY:

3545 Encore une fois, revenons notamment à la traverse du nord, où le risque d'échouement est le plus élevé, on va avoir ici un acétate du principe du remorqueur d'escorte, premièrement le navire ou le méthanier va prendre la traverse du nord à sens unique, donc il va être seul dans la traverse, avec un navire qui le précède à deux (2) milles nautiques et un navire qui le suit, on propose à TERMPOL à cinq (5) milles du navire.

3550 Le remorqueur d'escorte va toujours avoir en contrôle le méthanier. Nous avons fait les simulations du méthanier dans la traverse du nord avec des vents allant jusqu'à trente-cinq (35) nœuds, avec différentes conditions de courant, soit le courant qui rentre ou qui sort, et jusqu'à trente-cinq (35) nœuds, il n'y a pas de problème à garder le centre du chenal avec le méthanier.

3555 Toutefois, nous ajoutons le remorqueur d'escorte. Les simulations ont aussi démontré qu'avec le remorqueur d'escorte, avec une perte de gouverne, on peut arrêter le navire et le garder dans le milieu du chenal, et même avec une perte de propulsion et de la gouverne, on peut, avec le remorqueur d'escorte, arrêter le navire et le garder dans le chenal.

3560 Nous avons aussi modélisé ou simulé, si tel était le cas, si c'était requis, de prendre un navire qui a trois cents mètres (300 m) de long et le virer dans le chenal qui fait trois cent cinq mètres (305 m) de large, ça a déjà été fait avec d'autres navires et nous l'avons simulé avec les pilotes du Saint-Laurent.

3565 Donc s'il y a échouement, il y a une série de choses qui doivent mal aller avant que le navire s'échoue, et s'il s'échoue, il va s'échouer à basse vitesse.

3570 L'autre considération qu'on doit regarder, il s'est échoué à quel moment dans la marée. Possiblement le simple fait d'attendre une marée montante pourrait nous permettre de se déséchouer, ou attendre le prochain cycle de marée, tout en attendant d'autres remorqueurs ou le remorqueur d'escorte qui va déjà travailler sur le navire.

3575 Si le cas où on n'est pas capable de se déséchouer, une des questions était, qu'est-ce qui va arriver avec l'autre trafic. La présence du remorqueur d'escorte et d'autres mesures de sécurité permettrait à l'autre trafic de continuer à passer, même si le méthanier est échoué.

Alors donc même dans la pire condition d'un échouement, il existe des techniques, un, de se déprendre, et deux, de permettre aux autres navires de passer d'une façon sécuritaire. C'est ça.

3580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Labrie, vous permettez une question à propos de votre question?

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3585

Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3590

Y a-t-il possibilité qu'un navire de passage pourrait avoir des problèmes de navigation et pourrait rentrer en contact avec un méthancier, et ce serait quoi l'angle le plus probable d'un tel contact, compte tenu de la largeur, etc.

3595

Donc qu'advierait-il des problèmes venant d'un autre navire, compte tenu de la densité du trafic.

PAR M. GLENN KELLY:

3600

Le trafic, c'est en moyenne sept (7) navires par jour, donc c'est pas une densité très très élevée. Si le méthancier s'échoue, il y a quand même cinq (5) milles nautiques derrière nous, donc qui permet beaucoup de temps pour l'autre navire soit de ralentir ou prendre des mesures appropriées.

3605

Le remorqueur d'escorte pourrait aussi être utilisé pour escorter les autres navires, lorsqu'ils passent à côté de notre navire.

3610

Finalement, si on parle d'impacts, et c'est un sujet qu'on va regarder en plus de détails demain soir, mais pour percer la coque interne d'un méthancier, il y a consensus des différentes sociétés qui l'ont regardé, d'une vitesse de huit (8) nœuds ou plus, avec un navire de cinquante mille tonnes (50 000 t) ou plus, à quatre-vingt-dix degrés (90⁰), sur le côté du navire.

3615

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3620

Madame Labrie, allez-y avec votre deuxième question.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3625

La réponse de monsieur Kelly m'interroge par rapport à sept (7) navires par jour; je ne sais pas d'où proviennent ses sources, mais moi, j'en ai calculé quatorze (14). Alors peut-être qu'ultérieurement, on pourra comparer nos sources.

PAR LE PRÉSIDENT:

On y reviendra.

3630

PAR Mme RENÉE LABRIE:

D'accord.

3635

Ma deuxième question, en fait je vous mets en contexte, l'évaluateur agréé Normand Roy, chargé de donner un avis à Rabaska, annexe D.4, sur les impacts du projet sur la valeur des propriétés, alors il mentionne que:

3640

"Il arrive qu'une telle installation ait un impact négatif sur la valeur des propriétés à caractère résidentiel, récréatif ou touristique, situées dans le voisinage immédiat.

3645

Cela est attribuable, d'après lui, à la perception que le public a de la probabilité que surviennent des facteurs défavorables tels les aspects visuels, l'achalandage, la pollution de l'air et de l'eau, le bruit et le danger. Ce type d'attitude est généralement temporaire et s'estompe au fur et à mesure que les inquiétudes s'avèrent non fondées."

Si cette affirmation semble généralement réaliste dans le cas de certaines industries, mais pour une industrie à haut risque technologique...

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est vous qui parlez maintenant ou l'évaluateur agréé toujours?

3655

PAR Mme RENÉE LABRIE:

Non, c'est terminé, la citation. J'aurais dû changer de ton!

3660

Alors on parlait de haut risque technologique, comme par exemple un terminal méthanier, est-ce que la perception de danger ne risque-t-elle pas de se prolonger dans le temps, advenant que surviennent des incidents ou un accident majeur.

Est-ce que la dépréciation de la valeur des propriétés serait à long terme.

3665

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3670 Aussi, dans l'étude de Desjardins marketing, payée par le promoteur, on cherche à démontrer qu'il n'y aura pas d'impacts sur la vocation touristique du secteur et de la région de Québec.

3675 Advenant un accident majeur, par exemple un rayonnement thermique important suite à une fuite de GNL d'un méthanier au quai, quels seraient les impacts sur les résidences, les campings, les lieux d'hébergement touristiques à moins de deux kilomètres (2 km), ou quels seraient les impacts sur l'industrie des croisières alors que cet accident, je termine, publicisé partout dans le monde certainement, pourrait mettre en évidence les risques potentiels de ce terminal situé dans un corridor maritime étroit.

3680 Pouvez-vous affirmer qu'il n'y aura aucun impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685 D'accord, entendu.

Monsieur Kelly. Et je présume que les impacts d'un tel accident seraient pareils à Barcelone ou à Portovenere.

3690 **PAR M. GLENN KELLY:**

3695 Ce serait les mêmes impacts ailleurs, mais ce serait pas des impacts à l'intérieur ou à deux kilomètres (2 km), nous allons démontrer demain que les impacts, autant rayonnement thermique qu'autres, restent à l'intérieur de la nappe à l'équilibre, et on va revenir sur le sujet de la nappe initiale qui n'est pas à prendre en considération. Donc à l'intérieur de quatre cent quatre-vingts mètres (480 m) du navire, s'il y a déversement de GNL.

3700 Donc je sais pas si vous voulez que je rentre dans les mesures de sécurité, les conditions requises pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

On s'y attardera demain.

3705 Mais madame Labrie pose une question, c'est vrai, hypothétique, si un tel événement, il y a un rayonnement thermique majeur, un accident majeur, quels en seraient les impacts selon vous, par rapport aux champs qu'elle a mentionnés.

PAR M. GLENN KELLY:

3710

Si vous me permettez de revenir, le rapport de monsieur Roy ne parle pas qu'il va y avoir de dépréciation des maisons, au contraire, il conclut qu'il n'y en aura pas. Mais rappelez-vous du plan de compensation dont on discutait tout à l'heure, si tel était le cas, Rabaska garantit la différence, même si notre aviseur croit au contraire.

3715

S'il y avait un accident ou un incident à Rabaska, il faudrait voir l'ampleur de l'incident. Rappelez-vous des incidents et des accidents qu'il y a eus de par les années à Ultramar, et on voit aujourd'hui des maisons qui se construisent dans ce secteur, des maisons de deux-trois-quatre cent mille (200 000 \$-300 000 \$-400 000 \$).

3720

Donc ça dépend de l'ampleur de l'incident. Tout ce que je peux vous dire, c'est que dans quarante (40) et plus années, il n'y a pas eu d'incidents sur les terminaux méthaniers qui ont eu des répercussions à l'extérieur des limites du site. Et deux (2) échouements de navires qui n'ont pas relâché de GNL.

3725

Donc un incident basé sur la probabilité du passé, qui est l'historique de l'industrie, je pense pas que le terminal Rabaska va avoir un impact sur les valeurs autour.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730

D'accord.

Alors madame Labrie, évidemment vous avez probablement un autre avis, et ça nous intéresse énormément de l'entendre, et on en tiendra compte dans l'analyse.

3735

PAR Mme RENÉE LABRIE:

Alors ça va me faire plaisir.

3740

Et monsieur le Président, si je ne m'abuse, monsieur Kelly n'a pas répondu à ma première question, je voulais savoir combien de temps ça pourrait prendre pour le transbordement, l'arrivée d'un méthanier.

Il a donné beaucoup d'explications, mais moi, j'aurais voulu une réponse précise.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

Il a donné une gradation des réactions possibles, allant du plus simple jusqu'au plus complexe.

3750

Alors pour vous donner satisfaction, si ça vous prend, selon votre analyse, un autre méthanier pour faire le transbordement, pour ne pas perdre la valeur marchande de la cargaison, ça vous prend combien de temps pour mobiliser un autre méthanier pour venir en aide au méthanier qui a échoué.

3755

PAR M. GLENN KELLY:

De deux (2) à sept (7) jours.

3760

PAR LE PRÉSIDENT:

De deux (2) à sept (7) jours. Et est-ce que ça, ça représente pour vous le cas le plus lourd, du point de vue logistique, pour renflouer un bateau qui a échoué.

3765

PAR M. GLENN KELLY:

Définitivement, parce qu'on croit qu'on va être capable de déséchouer, si jamais le navire s'échoue, on va être capable de le déséchouer avec d'autres méthodes. Encore une fois que s'il s'échoue, ça va être à très basse vitesse, dans un fond sablonneux.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais c'est le scénario le plus lourd, c'est...

3775

PAR M. GLENN KELLY:

Deux (2) à sept (7) jours.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3780

Alors de deux (2) à sept (7) jours, qu'est-ce qui se passe avec les sept (7) navires par jour, si ça prend sept (7) jours, moi j'ai calculé quatorze (14), mais on va y aller avec sept (7), les sept (7) navires par jour qui doivent circuler, où est-ce qu'ils vont.

3785

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça présume que le bateau qui a échoué va bloquer le chenal navigable.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3790

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3795 Monsieur Kelly, advenant le cas où le bateau, le méthanier a échoué, bloque effectivement le chenal navigable, quelles options s'offrent à ces sept (7) bateaux par jour en moyenne.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3800 Pour les quarante-neuf (49) navires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Oui, on a compris, madame Labrie.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3810 Merci.

PAR M. GLENN KELLY:

3815 Pour les sept (7) navires dans un sens et les sept (7) dans l'autre, qui font quatorze (14) par jour.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

Oui, c'est ça.

3820 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je m'excuse de mon manque de mathématique!

PAR LE PRÉSIDENT:

3825 Voilà, vous êtes du même avis, c'est quand même pas peu, quoi.

PAR M. GLENN KELLY:

3830 Le navire doit s'échouer, le navire fait quasiment trois cents mètres (300 m) de long et doit s'échouer pour bloquer la traverse du nord quasiment d'une façon perpendiculaire à la traverse du nord.

3835 Encore une fois, je le répète, dépendant d'où il s'échoue et de quelle façon, je dirais que le trafic peut continuer, et s'il s'échoue d'une façon telle qu'il bloque la traverse du nord, le trafic va arrêter.

3840 Mais rappelez-vous qu'il y a des navires de tirant d'eau plus fort qui font la même chose depuis plus de trente-cinq (35) ans, et la traverse du nord n'a pas été bloquée avec ces navires. Il y a un navire qui s'est échoué ici, qui n'a pas bloqué la traverse du nord. Je suis certain qu'on va en parler demain soir. Mais encore une fois, ce n'était pas un navire de conception du type de méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 D'accord.

PAR Mme RENÉE LABRIE:

3850 J'aurais préféré qu'on parle de la traverse en face de l'île d'Orléans, j'habite l'île d'Orléans et ça me préoccupe énormément. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Très bien, je vous en prie.

Monsieur Waaub, vous avez une question.

3860 Merci madame Labrie. Vous pouvez vous asseoir jusqu'à la fin de sa question, si vous voulez.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3865 Pour prolonger justement dans cette optique-là de qu'est-ce qui se passe encore où un accident se formalise, est-ce qu'à votre avis, au promoteur, dans le monde, est-ce qu'il existe des traditions d'établir un fonds en fiducie pour garantir les capacités financières de réparer ou les dégâts ou des dommages qui seraient faits suite au fait qu'un accident même improbable se passe.

3870 **PAR M. GLENN KELLY:**

Pour les tiers, une responsabilité pour les tiers, s'il y a déversement de GNL et qu'il y a impact...

3875 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui, c'est ça, un fonds en fiducie qui garantit qu'on peut prendre les actions, rembourser les propriétés qui auraient définitivement perdu leur valeur, éventuellement.

3880 **PAR M. GLENN KELLY:**

Il y a l'assurance de l'armateur. Sur le fonds en fiducie, personnellement, je suis pas au courant, mais je vais vérifier et vous revenir.

3885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Merci, madame Labrie.

3890

LISE LACHANCE

3895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lise Lachance, s'il vous plaît. Madame Lachance est dans la salle? Oui, on vous attend.

3900 Madame Lachance, bonsoir.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3905 Bonsoir. Est-ce que je pourrais avoir la diapositive avec le fleuve, le port de Québec, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3910 Pardonnez-moi, j'étais en train de vérifier autre chose par rapport aux travaux. Voulez-vous répéter la question, s'il vous plaît.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3915 J'aimerais avoir la diapositive avec le fleuve et le port de Québec, en allant justement jusqu'aux tours d'Hydro-Québec, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

3920

PAR Mme LISE LACHANCE:

Est-ce que quelqu'un pourrait me situer l'Anse-au-Foulon, après ça le terminal de l'Estuaire – c'est marqué dans vos documents – et la Davie; après ça, la mise en valeur de la Baie de Beauport, la Pointe-à-Carcy et le Bassin Brown.

3925

Ça fait que les premiers, c'est les quais qui seraient utilisés pour le transport des équipements et de la marchandise, et les derniers, c'est les cadeaux du Canada pour les fêtes du 400^e.

3930

Ça fait que moi, ce que j'aimerais savoir, à partir des barges, moi j'aimerais avoir le trajet des barges et des camions, pour chacun des différents quais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Monsieur Kelly.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3940

Et est-ce qu'il y en a en même temps que les fêtes du 400^e.

PAR LE PRÉSIDENT:

3945

La question est comprise, monsieur Kelly va répondre.

PAR M. GLENN KELLY:

3950

Je crois que madame fait référence à certains équipements pour construire la jetée de Rabaska et leur provenance.

PAR Mme LISE LACHANCE:

Bien regardez, je peux vous dire, c'est QC-15, dans mai 2006, la page 3-18, 3-19.

3955

PAR M. GLENN KELLY:

C'est les points d'embarquement sur les barges pour amener l'équipement pour la construction de la jetée. Donc on note les points à Québec et il y a aussi une possibilité d'utiliser le site de la Davie, aussi.

3960 Et les barges vont prendre le trajet, si on part d'ici, alors je vas faire ça comme ça, il va aller jusqu'au terminal de Rabaska.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3965 OK. Et j'aimerais avoir le trajet aussi des camions qui partiraient de chacun des terminaux, qui feraient le tour par le pont et tout ça, pour avoir l'impact sur la circulation.

PAR M. GLENN KELLY:

3970 Ça va être les voies normales d'accès au port de Québec pour les camions qui passent présentement, donc qui vont partir...

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 Monsieur Kelly! Madame Lachance également. Allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

3980 Donc ils vont prendre la route ici, pour aller prendre le pont, traverser le pont et venir au projet Rabaska.

PAR Mme LISE LACHANCE:

3985 OK. Et ceux qui partent du côté de Québec, ça implique qu'il faut qu'ils prennent le pont de Québec, et il y en aurait combien par mois, dans le mois de juillet 2008, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3990 Par exemple, monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

Permettez-moi de vérifier.

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

4000 Monsieur le Président, pour le mois de juillet, c'est onze (11) barges et quarante-sept (47) camions. Les camions vont au port de Québec pour charger les barges, ou à la Davie si

possible, donc c'est des camions qui vont aller charger des barges pour que les barges acheminent ensuite l'équipement dans la zone des travaux de la jetée.

4005

Donc ce n'est pas des camions qui quitteraient le port pour venir à Rabaska, mais plutôt des camions qui arriveraient d'ailleurs aux installations du port de Québec ou à la Davie, et les barges quitteraient pour venir à notre site.

4010

Onze (11) barges et quarante-sept (47) camions, sur les jours du mois de juillet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lachance.

4015

PAR Mme LISE LACHANCE:

Excusez, j'ai pas compris. C'est tu par mois ou par jour?

4020

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

4025

C'est pour le mois de juillet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030

Pour le mois de juillet, pour l'ensemble du mois de juillet. C'est la réponse.

PAR M. GLENN KELLY:

Excusez-moi, c'est par jour.

4035

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est par jour, d'accord, bon.

4040

Madame Lachance est très réveillée par rapport à la qualité de l'information.

Alors allez-y, votre deuxième question.

PAR Mme LISE LACHANCE:

4045

Oui, ma deuxième question, là je le sais pas, peut-être qu'elle est dans les documents mais je l'ai pas trouvée, c'est une étude qui a été faite concernant les tours d'Hydro-Québec, et ça, ça disait que l'étude a été faite à ce sujet autant au niveau de l'impact potentiel des lignes par rapport au terminal que vice versa, démontre qu'il n'y a aucun impact.

4050

Moi, je l'ai pas trouvée, j'aimerais ça savoir à quel numéro cette étude-là se trouve.

PAR LE PRÉSIDENT:

4055

La conclusion à propos d'éventuels impacts entre les pylônes d'Hydro-Québec et le terminal, vous l'avez où.

PAR M. GLENN KELLY:

4060

C'est dans l'étude d'impact, on va vous trouver la référence d'ici une minute.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065

Très bien.

PAR M. GLENN KELLY:

Chapitre 7, section 7-6, à la page 7-32.

4070

PAR Mme LISE LACHANCE:

Bien, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

4075

Je vous en prie, madame.

PAR Mme LISE LACHANCE:

4080

Est-ce que je peux déposer ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

4085

Certainement. Vous allez donner ça au secrétariat.

PAR Mme LISE LACHANCE:

C'est le document de l'Observatoire de la Capitale, qu'on voit très bien le fleuve Saint-Laurent, et on voit jusqu'aux tours.

4090

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu. Vous allez donner ça au secrétariat de la Commission, à l'arrière.

4095

PAR Mme LISE LACHANCE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4100

Merci madame.

4105

SERGE MONGEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yves Plante. Monsieur Yves Plante est dans la salle?

4110

Monsieur Serge Mongeau.

Bonsoir monsieur Mongeau, on vous écoute.

4115

PAR M. SERGE MONGEAU:

Bonsoir monsieur le Président. Juste pour mettre en contexte, moi je suis membre, depuis plus d'un an et demi (1 ½), de l'Association de l'île d'Orléans contre le port méthanier, et évidemment, nous avons énormément de questions, j'ai eu beaucoup de difficultés à en choisir deux (2), j'en ai laissé tomber plusieurs dont une, je voulais poser la question à monsieur Kelly pour savoir s'il nous prenait pour des valises, des fois, dans ses réponses. Mais je l'ai laissée tomber, celle-là.

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

4125

C'est très apprécié. Allez-y.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4130 Monsieur Chevalier, de la Ville de Lévis, a confirmé que la Ville de Lévis voulait faire du secteur où veut s'installer Rabaska une zone industrialo-portuaire. Ainsi, le port méthanier serait un premier pas vers un développement industriel de ce territoire, juste en face de l'île d'Orléans.

4135 Donc même si aux dires du promoteur, le port et l'usine de gazéification n'auront pas un grand impact visuel, il est clair qu'il n'en sera pas de même à plus ou moins brève échéance, et avec quel impact visuel et même environnemental, la pollution par ces industries.

4140 Or des rumeurs circulent comme quoi le port de Québec voudrait installer un port de conteneurs à cet endroit, de même que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon, à quel endroit?

4145 **PAR M. SERGE MONGEAU:**

Dans la nouvelle installation industrialo-portuaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4150 D'accord, de la ville de Lévis.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4155 De même de relocaliser ses installations de transbordement de "jet fuel" qui se font actuellement à Québec.

4160 Ma question est en deux (2) volets. Est-il possible d'obtenir les plans de développement du port de Québec sur la rive sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

4165 On va certainement transmettre votre demande au port de Québec, et on va s'assurer d'avoir une réponse le plus rapidement possible.

PAR M. SERGE MONGEAU:

OK.

4170 La deuxième sous-question, c'est pourquoi le ministère des Affaires culturelles et la Commission des biens culturels n'interviennent-ils pas, alors qu'il est encore temps de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175 Madame Latérière était avec nous, elle a répondu aux questions posées à propos de la valeur patrimoniale de l'île d'Orléans; au nom du ministère, elle nous a promis de nous donner un inventaire des lieux historiques, à la demande des participants à l'audience.

4180 Si vous avez d'autres questions à adresser au ministre de la Culture, ça nous ferait plaisir de les acheminer correctement, et d'obtenir les réponses pour vous.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4185 Bien oui, parce qu'écoutez, le ministère nous dit que finalement, le contour de l'île d'Orléans limite le territoire protégé patrimoniallement, mais ce n'est pas l'avis de deux (2) anciens commissaires, messieurs Junius et Masse, deux (2) présidents de la Commission des biens culturels, qui disent, non, ça doit s'étendre finalement à la vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

4190

Au-delà.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4195

Au-delà.

Comme actuellement, aussi, il est question de faire des éoliennes dans la région, et je sais que les MRC se préoccupent beaucoup de l'impact visuel des éoliennes, comment ça se fait qu'on se préoccupe pas du tout de ça.

4200

PAR LE PRÉSIDENT:

4205 Vous avez certainement des critiques à faire et des réserves par rapport à l'approche du ministère de la Culture, il s'agit de l'approche qu'il prône, que le ministère prône actuellement, on va certainement en discuter dans notre rapport, et on a besoin de la position contraire à l'effet que la valeur patrimoniale de l'île d'Orléans ne saurait se limiter à sa bordure géographique.

Et on va vous écouter, on en tiendra compte.

4210

PAR M. SERGE MONGEAU:

D'accord.

4215 Deuxième question, qui s'adresse à vous, à la Commission. Comment peut-on décider, rationnellement, d'un projet de cette envergure, en l'absence d'une politique globale concernant l'énergie. Il y a des questions auxquelles il faudrait répondre, avant de prendre une décision de ce côté-là.

Avons-nous vraiment besoin de ce gaz, sinon, pour qui allons-nous l'importer.

4220 Dans le contexte d'une mobilisation presque mondiale des efforts pour réduire les gaz à effet de serre, comment justifier le fait que nous allons rendre disponible encore plus de gaz à effet de serre.

4225 Pourquoi n'investit-on pas plutôt dans les mesures d'économie d'énergie, qui auraient un effet positif pour diminuer les gaz à effet de serre, et auraient des retombées économiques beaucoup plus importantes pour l'ensemble de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

4230 D'accord. Il en sera question en long et en large demain après-midi, mais je vais tout de même, ce que nous avons appris jusqu'à maintenant, c'est que le gaz naturel liquéfié, importé, est destiné au marché Québec-Ontario exclusivement, nous avons entendu aussi que la Stratégie énergétique du Québec préconise une place en rôle pour le gaz naturel liquéfié, et j'inviterais monsieur Demers, s'il a d'autre chose à ajouter à propos des remarques de monsieur Mongeau, autre que ce qui a été dit déjà.

4235

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4240 Ce que je pourrais rajouter, c'est que contrairement à ce que vous dites, on a un document, on a la Stratégie énergétique, que je vous encourage d'ailleurs à parcourir, c'est un document très intéressant, c'est disponible sur le site du ministère.

4245 Concernant les gaz à effet de serre, on en a discuté un petit peu antérieurement, on va en discuter demain un peu plus, mais le gaz naturel est l'hydrocarbure fossile qui génère le moins de gaz à effet de serre.

Et de plus, c'est tout un débat à faire là-dessus qu'on pourra faire demain, mais on pense qu'une partie de l'huile lourde utilisée au Québec pourrait être remplacée par le gaz naturel, ce qui diminuerait les gaz à effet de serre, d'une part.

4250

Il y a d'autres éléments aussi, je pense que j'entrerai pas là-dedans ce soir, mais on pourra en discuter demain, au niveau des gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255

La Commission espère que vous allez être des nôtres demain après-midi, monsieur Mongeau.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4260

Malheureusement pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265

Alors je vous invite à lire la transcription, parce que toute la séance de demain après-midi va être consacrée à cette question, côté énergie, côté contexte énergétique, côté gaz à effet de serre, côté Kyoto, etc.

4270

Monsieur Demers, la Stratégie énergétique du Québec est disponible sur la toile évidemment, mais on va demander peut-être de la déposer, de manière à ce qu'on s'assure qu'elle soit disponible aux centres de consultation.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4275

Ça a déjà été fait. Le chapitre qui traite des hydrocarbures a déjà été déposé; on peut déposer l'intégrale si vous voulez, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

4280

Pour l'instant, s'il y a une demande de déposer l'intégrale, on va le faire. Mais manière de sauver des arbres, on a déjà l'extrait essentiel. S'il y a des demandes de déposer l'intégrale, on va le faire.

4285

Merci monsieur Demers.

Merci monsieur Mongeau, merci beaucoup.

PAR M. SERGE MONGEAU:

4290

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4295

La question est très importante par rapport à la manière de conserver le caractère de l'île d'Orléans, ça fait partie de notre analyse, évidemment. On va examiner la question très attentivement.

PIERRE CADORETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

4300

Monsieur Pierre Cadorette, s'il vous plaît.

Monsieur Cadorette, oui.

4305

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Bonsoir monsieur Samak.

PAR LE PRÉSIDENT:

4310

Je viens de voir madame Roberge, ça m'a rappelé qu'il y a quelque chose qu'elle m'a demandé, que je n'ai pas fait, désolé, de vous informer que s'il y a des participants qui ont besoin d'un ordinateur pour présenter de l'information qui existe sur support, la Commission se fera plaisir de vous fournir un ordinateur à cet effet.

4315

PAR M. PIERRE CADORETTE:

J'accepterais à l'instant même, merci.

4320

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Roberge!

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4325

D'abord bonsoir monsieur le Président et bonsoir les Commissaires et tout le monde.

D'abord, monsieur Samak, je vous prie d'accepter mes excuses pour mon manque de courtoisie de cet après-midi, énervement, pression...

4330

PAR LE PRÉSIDENT:

Il n'en est nullement besoin, monsieur Cadorette. Merci beaucoup.

4335

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Je tenais quand même à mentionner ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340

C'est très courtois de votre part, merci.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4345

En soupant, j'ai révisé mes questions et la voici!

La première est d'abord pour vous, est-ce que vous pouvez demander à l'initiateur de fournir, le plus rapidement possible, si c'était possible pour qu'on puisse se servir de l'information pour nos mémoires, une figure qui présenterait, de façon claire et précise, les données incluses dans le tableau que l'initiateur m'a présenté cet après-midi, sur les superficies affectées, si vous pouviez représenter ce tableau-là, s'il vous plaît.

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

4355

Le projeter maintenant?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4360

Oui, le projeter, s'il vous plaît.

La question, dans le fond, c'est pour localiser tous les peuplements touchés par l'implantation des installations terrestres, incluant les plantations, et les peuplements localisés en bordure de la falaise.

4365

Ainsi que les superficies, un peu comme elles sont présentées là, mais avoir un genre de figure où on voit un-deux-trois-quatre-cinq (1-2-3-4-5) érablières, plantations, tatati tatata...

PAR LE PRÉSIDENT:

4370

Identifiées...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4375

Avec le nombre d'hectares, parce que cet après-midi, ce que j'essayais de vous faire voir en montrant les deux (2) figures, c'est qu'il faut chevaucher deux (2) figures, avec en plus, superposer, l'implantation des installations terrestres.

Et ça, c'est difficile, voir que les superficies forestières touchées, qui seront détruites par l'implantation des installations terrestres.

4380

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous accepterez évidemment que monsieur Kelly voit à ce qu'il soit préparé dans la forme que vous cherchez, dans la mesure où c'est possible.

4385

Donc superposer l'information concernant la caractérisation végétale et forestière de ces espèces, et identifier les lots qui sont concernés. Et également, superposer les installations prévues.

4390

Est-ce que j'ai bien décrit votre demande, allez, complétez l'information pour que ce soit précisément pris en note.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4395

Oui, vous répondez assez bien.

Dans le fond, c'est que la figure "Localisation des peuplements forestiers", la figure 6.6 de l'annexe A, si on enlève, OK, la superposition des installations terrestres, on voit les lots apparaître, on voit tout ce qu'on veut voir.

4400

Sauf que là, ce serait de présenter, selon le tableau, ce qu'on voit ici précisément, parce qu'au travers de l'étude d'impact, c'était de se faufiler à travers ça pour essayer de localiser les peuplements vraiment touchés.

4405

Un texte et un tableau ne permettent pas de visualiser précisément ce que l'initiateur veut dire.

Moi, j'ai besoin, j'aimerais ces informations-là pour m'aider à mon mémoire.

4410

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça vous serait satisfaisant de demander à monsieur Kelly de transposer l'information, quantitative ici, sur le plan, sur le graphique.

4415

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Oui, absolument. De façon à ce qu'il soit clair, sans placer les installations, on les connaît, on sait très bien où sont les choses.

4420

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

C'est clair, monsieur Kelly?

4425

PAR M. GLENN KELLY:

Oui, c'est sans les installations.

4430

PAR LE PRÉSIDENT:

Exactement. Je vous ai induit en erreur tout à l'heure, je m'excuse.

PAR M. GLENN KELLY:

4435

Donc on va transmettre ça.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4440

Dans le fond, on prend ce tableau-là, on dit, les plantations, c'est trente et un point huit (31,8) résineux, point neuf (0,9) qui vont être détruits, c'est dix-huit hectares (18 ha) du total boisé. Ce tableau-là, il pourrait même apparaître, en tout cas, je vous laisse de vous baser...

PAR LE PRÉSIDENT:

4445

C'est clair.

Et quand est-ce que cette information pourrait être disponible, monsieur Kelly? Toujours, nul n'est tenu à l'impossible.

4450

PAR M. GLENN KELLY:

Je dirais, avec la semaine qu'on prévoit, probablement la semaine prochaine, au plus tôt, au plus tôt.

4455

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce serait bien avant la deuxième partie de l'audience, donc vous allez pouvoir le mettre, en faire bon usage comme bon vous semble.

4460

PAR M. PIERRE CADORETTE:

OK, merci. Ça veut dire que ce serait déposé sur le site de la Commission?

4465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, absolument. Et disponible aux centres de consultation également.

4470 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

OK, je vous remercie.

On peut y aller pour ma deuxième question, ce serait peut-être une jonction pour le portable, s'il vous plaît.

4475

C'est une malchance qui me poursuit! C'est pas croyable! C'est une vraie blague!

Bon, je crois qu'à moins d'une surprise générale, je vais vous réserver mes photos pour lors de ma présentation du BAPE...

4480

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous et les ordis...

4485 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Ça va pas bien. On n'a pas de portable, on a un très bon système chez nous.

Donc je pourrais simplement vous dire, observez bien la qualité des plantations lors de votre visite de mercredi, c'est ce que je pourrais vous dire.

4490

PAR LE PRÉSIDENT:

Promis!

4495

PAR M. PIERRE CADORETTE:

À tous qui iront.

4500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous êtes avec nous, vous allez pouvoir aussi attirer notre attention à des choses que l'œil peu expert...

4505 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

J'ai envie d'emprunter un portable de l'armada de Rabaska, mais ce serait quasiment – pour la visite, je pensais être nu, caché derrière les arbres et sortir avec une pancarte. C'est pour rire, bien sûr.

4510

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça, c'est...

4515 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Oui, c'est très belle image quand même intéressante, oui.

4520

Dans le fond, ma question 2, ça concerne précisément, en fin de compte je vais l'inscrire exactement comme je l'ai dit, ma question s'adresse à un photo-interprète reconnu en stratification écoforestière du ministère des Ressources naturelles, personne apte à vraiment stratifier les peuplements forestiers...

PAR LE PRÉSIDENT:

4525

Que vous connaissez pas, mais que monsieur Michon pourrait identifier.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4530

Pas monsieur Michon, c'est MDDEP, le ministère des Ressources naturelles, service d'inventaires forestiers, des photo-interprètes reconnus qui basent toutes leurs normes de cartographie de stratification forestière sur une bible...

PAR LE PRÉSIDENT:

4535

Vous connaissez son nom?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4540

Bien, j'en connais quelques-uns, mais je veux pas nommer une personne en particulier. Mais quand même, de viser un photo-interprète, il y en a plusieurs au service d'inventaires forestiers.

4545

Ma question, c'est, pouvez-vous, la question que je poserais à ce photo-interprète là, ce serait, pouvez-vous définir ce qu'est un peuplement forestier productif, dans le but de savoir si les plantations âgées, majoritairement de plus de dix (10) ans, devraient être considérées comme

des peuplements forestiers inclus dans les superficies déboisées, pour l'éventuelle implantation des installations terrestres du terminal.

4550 Car vous savez que c'est très important, au niveau de la valeur de l'impact, l'initiateur n'a pas considéré – il présente qu'il y a trente-trois hectares (33 ha) qui seront détruits, mais il ne les considère pas comme des peuplements forestiers. Et voilà.

4555 Alors ça, c'est vraiment une reproduction, ce qui est en hachuré, serré, à peu près à l'horizontal on pourrait dire, ce sont les plantations 94-95-96-97, qui représentent quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des trente-trois hectares (33 ha) qui ont été reboisés.

4560 Je vous ai dit cet après-midi, je suis conseiller forestier et j'ai participé à l'établissement de ces plantations, c'est pour ça que ça m'épidermise, parce que je connais exactement l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

4565 D'accord, très bien.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4570 Alors c'est simplement une suite de photos, je retarderai pas plus que trente (30) secondes, je vais en rafale.

95-96, une perche qui démontre, à la hauteur de un point trois mètre (1,3 m), le diamètre de certains arbres, plantation 94, donc diamètre commercial supérieur à dix centimètres (10 cm).

4575 Ici, en tout cas, vous le voyez, c'est onze centimètres (11 cm). La tige est élaguée pour donner une valeur ajoutée, qualité sciage, parce qu'une éclaircie de plantation est prévue dans sept-huit (7-8) ans, une plantation de 1994.

PAR LE PRÉSIDENT:

4580 D'accord.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4585 Il y a même des tiges un petit peu plus élevées, diamètre seize centimètres (16 cm) ici. Vous voyez en arrière-plan qu'il y a plusieurs tiges comme ça, de diamètre commercial, voilà.

Élagage récent, encore une fois dans un autre secteur des différentes plantations, élagage récent, donc initiative de certains propriétaires qui doivent être encore amoureux de

4590 leurs plantations, parce qu'ils les élaguent, pour donner une valeur ajoutée éventuellement quand on mettra en marché.

Parce que pour nous, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, c'est une valeur, l'idée, c'est une production de matières ligneuses avant tout.

4595 Question biomasse, le MDDEP a posé des questions là-dessus, mais c'est vraiment production de matières ligneuses qui va se perdre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4600 D'accord.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4605 Ça ira plus loin dans mon mémoire, plantations d'érables à sucre, c'est ceux-là qui seront de cinq (5) ans. Il n'y a que sept point trois hectares (7,3 ha) qui ont été plantés 2001, qui représentent donc dix-huit pour cent (18 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

4610 Est-ce que c'est possible, on va recevoir avec plaisir cette série de photos, ces diapos, même si c'est pas le moment de recevoir les mémoires, etc., j'aimerais bien si c'est possible de les déposer.

4615 Mais on va permettre dès maintenant de passer la question à monsieur Demers, pour voir le photographe en question, en matière de caractérisation...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4620 Le ministère de l'Énergie semblait pas – mais oui, je suis très ouvert à votre réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

4625 Alors monsieur Demers, par rapport au sort qu'on doit réserver dans un contexte de gestion responsable, des éléments du couvert végétal vieux de dix (10) ans et plus, voilà, vous avez compris la question.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4630 Oui, oui.

Monsieur le Président, comme l'intervenant a dit, je suis pas en mesure de répondre à la question, je vais prendre la question en délibéré.

PAR LE PRÉSIDENT:

4635

D'accord.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4640

Si vous jugez que c'est pertinent, on peut essayer d'avoir quelqu'un du secteur Forêts pour répondre directement à cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4645

Ce serait utile.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4650

D'accord, je vais faire les démarches.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4655

La question, c'était de qualifier comme peuplement forestier une plantation de dix (10) ans et plus, selon les normes de stratification du service d'inventaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

4660

La question est claire.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Merci beaucoup, je suis content! Scène 1, prise 2. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4665

En fait, l'ordinateur a marché, on a vu les diapos, merci beaucoup, monsieur.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

4670

Mon objectif est atteint, merci.

DIANE SIMARD

4675

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Yan Grenier, s'il vous plaît. Monsieur Grenier est dans la salle?

4680

Alors madame Diane Simard est dans la salle?

Bonsoir madame Simard.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4685

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Enfin! Depuis mercredi que j'attends pour poser une question et j'y suis.

PAR LE PRÉSIDENT:

4690

La séance est très grande.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4695

Ma question, c'est sur l'évaluation du coût de la grande séduction Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

4700

Du coût du projet? La grande séduction du projet?

PAR Mme DIANE SIMARD:

Oui, oui, c'est ça.

4705

Introduction! Une opinion publique n'est pas par génération spontanée, ça on le sait tout le monde, ça se crée avec des outils de communication éprouvés, ça se crée avec des campagnes de publicité, ça se crée à l'aide d'équipes spécialisées dans les opérations de lobbying; ça se crée, on l'a vu à l'exemple de certaines pratiques gouvernementales, à l'aide de commandites.

4710

À notre connaissance, jamais au Québec un promoteur de projet n'a investi des montants aussi faramineux...

PAR LE PRÉSIDENT:

4715

Là, vous êtes en train de qualifier des choses qui ne sont pas très utiles pour vous. Alors la question.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4720

Oui, bien c'est ça, c'est pour conditionner une opinion publique en vue de se procurer une acceptabilité sociale avant même que l'étude d'impact ne soit complétée.

4725

Selon nos informations, l'étude d'impact d'un tel projet, aussi complexe soit-il, devrait coûter entre huit (8 M\$) et seize millions (16 M\$), et c'est déjà beaucoup d'argent.

4730

Or, selon Le Soleil du 16 novembre dernier, les trois (3) promoteurs de Rabaska ont jusqu'à présent dépensé soixante-dix millions (70 M\$) dans la préparation et la promotion de leur projet de port méthanier. Aujourd'hui, c'est le volet promotion qui nous intéresse, cela se justifie pleinement.

4735

L'acceptabilité sociale d'un projet est une condition essentielle pour son acceptabilité gouvernementale dans sa grille "développement durable", ce que les ministres nous ont assuré et confirmé maintes et maintes fois.

4740

Ma question! En vue de la préparation de mon mémoire sur l'acceptabilité sociale, version Rabaska, nous avons besoin de savoir combien de millions ont été investis dans le volet promotion de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4745

Selon les informations prises, il s'agit d'une question tout à fait présentable et recevable dans le cadre de l'audience publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4750

Juste poser la question, vous n'avez pas besoin de la qualifier, c'est légitime, alors on va envoyer la question à monsieur Kelly.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4755

Mais attendez! De façon spécifique, nous voulons obtenir, de façon plus spécifique, le budget de relations publiques et de lobbying, avec le nombre de personnes impliquées dans toutes les opérations.

4760

Le budget consacré aux foires de vente, foires des contracteurs, foires des travailleurs, le budget total...

PAR LE PRÉSIDENT:

4765

Mais madame, on n'a pas besoin de lister tout ça, il suffit de dire tout le budget pour la promotion du projet, c'est ça.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4770

Mais ce que je vais expliquer, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

4775

Vous n'avez pas besoin d'expliquer, la question est claire.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Je veux que ce soit...

4780

PAR LE PRÉSIDENT:

On a compris ça aussi.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4785

... détaillé, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4790

On a compris tout ça.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4795

Alors vous avez compris ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly je crois aussi.

4800 Alors monsieur Kelly, est-ce que c'est possible de partager cette information avec le public.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4805 En fin de compte, nous voudrions que ce soit rendu public d'ici le 10 janvier 2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame, c'est vraiment clair, je vous jure.

4810

PAR Mme DIANE SIMARD:

OK. C'est parce qu'on se sent un petit peu coincé.

4815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De la part de qui, qui coince?

PAR Mme DIANE SIMARD:

4820

Bien, peut-être de votre part. Vous nous...

PAR LE PRÉSIDENT:

4825 Non, je vous dis de retenir vos opinions pour la deuxième phase.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Mais c'était juste ma question.

4830

PAR LE PRÉSIDENT:

4835 Mais je ne fais que respecter la volonté du gouvernement et du législateur. Je vous assure, c'est pas mon choix, c'est un processus dont j'ai la garde, malheureusement. C'est juste ça, c'est rien contre personne.

Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

4840

Monsieur le Président, le chiffre dans Le Soleil de soixante-dix millions de dollars (70 M\$) a aucun fondement.

4845

Rabaska est présentement autour de trente-sept millions de dollars (37 M\$) d'investis, et vers la fin d'avril, mai-juin, on va être rendu à quarante millions (40 M\$), c'est-à-dire la fin de l'étape d'évaluation environnementale.

4850

Donc première rectification. Le quarante millions de dollars (40 M\$), il faut surtout se rappeler que Rabaska a fait une ingénierie préliminaire, un FEED, je m'excuse encore du terme anglophone, mais c'est une ingénierie très poussée, faite avec M.W. Kellogg de Londres, et donc qui est souvent pas fait avant le dépôt d'une étude d'impact mais plutôt après l'étude d'impact.

4855

Nous avons décidé de le faire avant et ça représente une portion significative du budget que je viens de vous mentionner.

4860

Concernant maintenant, et je vais utiliser le mot qui a été utilisé, même si je suis en désaccord, la promotion du projet Rabaska, nous avons été – on disait de nous, on informait personne, il y avait des questions sans réponse et donc, Rabaska a, comme je vous l'ai présenté, distribué les quatre (4) dépliants d'information, ainsi que le dépliant ou la brochure qui résume l'étude d'impact.

4865

C'est un résumé qu'on a tenté de mettre sur une quarantaine de pages des quatre mille (4000) pages ou trois mille (3000) pages de l'étude d'impact. Je peux regarder les coûts reliés à ces brochures et au résumé de l'étude d'impact et vous revenir, mais à vue de nez, c'est de l'ordre de deux cent mille dollars (200 000 \$), mais je peux me tromper. Donc je vais vérifier et vous revenir avec le chiffre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4870

D'accord, vous allez faire la vérification et vous allez nous informer de ça. D'accord.

Madame Simard, l'information en guise de complément viendra...

PAR Mme DIANE SIMARD:

4875

Mais je veux comprendre. Est-ce qu'on va me détailler les choses? J'ai pas pu comprendre que monsieur Kelly était prêt à détailler.

PAR LE PRÉSIDENT:

4880

D'accord, vous voulez que le quarante millions (40 M\$)...

PAR Mme DIANE SIMARD:

4885

Que ce soit détaillé. C'est ça ma question, en fin de compte.

Je veux pas savoir le montant qu'ils ont dépensé, je veux...

PAR LE PRÉSIDENT:

4890

Vous voulez pas avoir ça?

PAR Mme DIANE SIMARD:

4895

Oui, bien c'est-à-dire, il nous l'a dit, c'est quarante millions (40 M\$). Mais qu'on nous le détaille.

PAR LE PRÉSIDENT:

4900

Est-ce que c'est possible, monsieur Kelly, d'identifier les composantes.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4905

Et je promets à monsieur Kelly qu'on va lui déposer le budget qu'on avait, nous, les opposants, nos moyens financiers que nous avons pour faire des analyses aussi complexes qu'ils ont faites.

PAR LE PRÉSIDENT:

4910

Et nous, au BAPE et à l'Agence canadienne, on va vous déposer le budget qu'on a mis pour vous permettre d'avoir toute l'information à propos du projet, promis.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4915

Ce serait bien, oui, ce serait bien, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4920

Monsieur Kelly, ce serait possible de présenter une ventilation, dans la mesure du possible.

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais vous donner les grandes lignes, mais c'est tout à fait inhabituel, combien de dollars dans l'ingénierie, combien de dollars dans les travaux sur les terrains.

4925 Je peux vous dire que le budget d'évaluation environnementale est aussi fonction du temps qui a été investi, du nombre de questions qui ont été demandées, par exemple Pêches et Océans qui ont demandé de faire des mesures de son dans le fleuve, donc tout ça est évolutif dans le temps et grandement en fonction des questions et des travaux qui nous sont demandés.

4930 Donc je vais vous donner un chiffre sur ce qu'on appelle la promotion, mais de là à détailler le quarante millions de dollars (40 M\$), ce n'est pas un montant qui est hors la norme pour un projet de cette taille, pas du tout.

Et je trouve ça inhabituel de commencer à ventiler nos dépenses.

4935

PAR LE PRÉSIDENT:

4940 Vous dites qu'une partie de ces dépenses sont occasionnées par l'engagement de fournir des réponses à des questions soulevées par les ministères, etc., etc., pour compléter la caractérisation.

PAR M. GLENN KELLY:

4945 Définitivement, le budget d'évaluation environnementale a été évolutif dans le temps, en fonction des demandes qui ont été faites au fur et à mesure qu'on avançait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4950 Écoutez, fournissez à la Commission l'information dans la forme qui se rapproche le plus de l'esprit de la demande de madame Simard. Si madame Simard a d'autres demandes, la Commission se penchera là-dessus en fonction des besoins de l'exercice public. Voilà.

PAR Mme DIANE SIMARD:

4955 Alors monsieur le Président, ça veut dire que Le Soleil, ils se sont trompés drôlement. Soixante-dix millions (70 M\$), c'est une grosse différence.

PAR LE PRÉSIDENT:

4960 Je vous invite à contacter le journaliste pour savoir la source de son information, ce serait très intéressant d'ailleurs probablement pour vous, et vous allez pouvoir, à partir du moment où le journaliste vous dévoile la source de son information, de faire la comparaison et, le cas échéant, de revenir avec nous à la deuxième partie de l'audience pour nous entretenir de ce que vous concluez de ça, des écarts.

4965

PAR Mme DIANE SIMARD:

Ils auraient dû, à ce moment-là, contacter le journaliste pour corriger.

4970 Ah, la source, paraît-il, on me dit que c'est monsieur Robert Tessier, pour l'information à monsieur Kelly.

PAR LE PRÉSIDENT:

4975 D'accord.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Bien, il y a tout ce qu'il faut, il y a tout ce qu'il faut.

4980

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Tessier.

4985

PAR M. GLENN KELLY:

Disons que monsieur Tessier a les chiffres qui proviennent de Rabaska. Et d'ailleurs, compte tenu que deux (2) des trois (3) sociétés sont cotées publiquement à la Bourse, les informations sont probablement disponibles soit dans leur rapport annuel ou d'autres rapports trimestriels, sur les montants qu'ils ont investis dans Rabaska.

4990

Si on parle de soixante-dix millions (70 M\$) divisés par trois (3), ça voudrait dire Gaz Métro a investi près de vingt-cinq millions (25 M\$), ce n'est pas le cas.

4995

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

Alors madame Simard, votre deuxième question.

5000

PAR Mme DIANE SIMARD:

Oui, je suis rendue là. Acceptabilité sociale toujours, c'est une autre question sur les sondages.

5005

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur les sondages, d'accord.

PAR Mme DIANE SIMARD:

5010

Tout à l'heure, on en a parlé justement des sondages, il y a une dame qui est venue ici, qui a parlé des sondages, et puis elle avait pas du tout les mêmes chiffres que monsieur Kelly. En tous les cas!

5015

Monsieur Kelly nous affirmait que les sondages réalisés par son consortium au cours de la dernière année auprès de la population du grand Lévis démontraient que la population du grand Lévis se disait majoritairement favorable à son projet.

5020

Question à vous, messieurs les Commissaires. En matière d'évaluation de projets, la question d'acceptabilité sociale est fondamentale, ce que les ministres ont maintes fois, ce que j'ai dit tout à l'heure, assuré et confirmé. Alors selon vous, messieurs les Commissaires, à l'instar du porte-parole de l'initiateur, est-ce qu'acceptabilité sociale égale acceptabilité municipale.

5025

Dans un tel cas, cela voudrait dire qu'un projet d'investissement pétrochimique dans Pointe-aux-Trembles, soit à l'est de Montréal, serait socialement acceptable en autant qu'il reçoive l'approbation du conseil municipal du grand Montréal.

5030

Quant aux sondages auxquels se réfère le promoteur, monsieur le Président, pouvez-vous demander au promoteur de déposer toutes les questions posées par la firme dans chacun de ces sondages, plus l'ordre dans lequel ces questions ont été posées, plus les données concernant les échantillonnages de chacun de ces sondages, c'est-à-dire le pourcentage de l'échantillon pour chacun des arrondissements par rapport à la population totale de chacun de ces arrondissements.

5035

Je dois ajouter, tout à l'heure on a parlé de sondages aussi sur les effets psychosociaux sur la population. Mais moi, je suis persuadée que ces sondages psychosociaux là se feront pas à la grandeur du grand Lévis, que ça va être à proximité même du site de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

5040

D'accord.

PAR Mme DIANE SIMARD:

5045

C'est pour justifier ma question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

5050

Évidemment, vous posez la question à la Commission, évidemment le conseil municipal a sa légitimité, il y a des principes de subsidiarité qui existent dans ce pays, il joue un rôle légitime, circonscrit et prescrit par la loi. Est-ce que ça correspond à l'acceptabilité sociale, parfois oui,

parfois non. Et ça fait partie du mouvement qui est déterminé par élire le représentant qui représente la majorité.

5055 Alors ça arrive parfois que ça coïncide, parfois que ça coïncide pas, mais c'est le système politique que nous avons, avec les tensions qui lui sont propres, je crois. Alors la Commission ne peut pas aller plus loin que ça.

5060 On souhaite toujours qu'il y ait correspondance parfaite entre les orientations des élus municipaux et l'opinion publique de la municipalité; mais il y a toujours, à chaque décision prise, il y a toujours des pous et des contres.

5065 Cela dit, donc c'est le propre de notre paysage politique et il y a beaucoup d'avantages à notre système, manifestement.

Cela dit, monsieur Kelly, avez-vous, c'est possible de partager avec la Commission et les participants plus de détails concernant les sondages que vous avez effectués, les questions, les ciblages, etc.

5070 **PAR M. GLENN KELLY:**

5075 À ma connaissance, les rapports qui ont été déposés sont les seuls rapports que nous disposons. D'ailleurs, il y a un sondage, certainement un sondage qui n'est pas de Rabaska, donc on ne peut pas donner, ça a été demandé par Le Soleil et Radio-Canada, non pas Rabaska.

Donc je vais vérifier si les rapports qu'on a sont plus détaillés que ceux déposés, mais j'en doute.

5080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Vous allez revenir avec des détails là-dessus.

5085 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5090 Madame Simard, vous allez être informée de la réponse dès que la Commission la reçoit.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Alors ma réponse, ça va être peut-être que je vais le savoir ou pas.

5095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est exact.

5100 **PAR Mme DIANE SIMARD:**

Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

5105 Merci. C'est-à-dire monsieur Kelly dit qu'ils n'ont pas d'autres informations à part de ce qui est déposé, mais il va vérifier s'il y a d'autres informations.

PAR Mme DIANE SIMARD:

5110 Mais ils ont fait des sondages eux-mêmes, si j'ai bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT:

5115 D'abord, pour la demande d'information, on peut pas demander de déposer toute la documentation à propos d'un sujet. Il va falloir, si vous avez besoin de documents, il va falloir les préciser d'une façon reconnaissable.

5120 Ce n'est pas dans la pratique des commissions de demander tous les documents relatifs aux sondages que l'entreprise aurait effectués, on peut pas demander de tels documents. Mais on peut demander, à la limite, un document en particulier, en précisant l'information que vous cherchez. Voilà.

PAR Mme DIANE SIMARD:

5125 Parce que vous savez très bien comme moi que des sondages, tout dépend de l'ordre des questions et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

5130 Évidemment, évidemment. Voilà.

5135 Si vous avez besoin d'un document particulier ou deux (2) documents particuliers, etc., mais on peut pas aller à la pêche par catégories de documents, ce n'est pas une pratique cohérente avec la procédure qu'on gère aujourd'hui.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Parce que vous savez, c'est juste pour aider le ministre du Développement durable qui dit qu'il veut l'acceptabilité sociale. Alors c'est pour l'aider.

5140

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous n'aurez pas beaucoup de peine à faire valoir votre point de vue, j'en suis sûr.

5145

PAR Mme DIANE SIMARD:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5150

Merci madame Simard.

5155

LUCIE LÉTOURNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Arthur Marcoux est dans la salle?

5160

Madame Suzanne Rochon, madame Rochon est dans la salle?

Monsieur Jean-Claude Préfontaine, non.

5165

Madame Céline Létourneau.

Madame Lucie Létourneau.

Bonsoir madame.

5170

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

Bonsoir.

5175

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

5180

Monsieur le Président, on sait que Gaz Métro prévoit faire des excavations très profondes pour installer des réservoirs de stockage de gaz, et aussi des excavations pour le corridor de service entre la jetée et les réservoirs.

5185

Je demeure dans la rue de Vitré, à Beaumont, plus ou moins cinq cents mètres (500 m) du corridor de service, et j'ai un puits artésien pour m'alimenter en eau potable.

Alors suite à ces travaux d'excavation, peut-on me garantir que mon eau demeurera potable, oui ou non.

5190

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, les effets latéraux de vos travaux sur les approvisionnements en eau, etc., du voisinage.

5195

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais demander à monsieur Comtois de vous faire un bref résumé des travaux prévus et de l'impact, la modélisation qu'on a effectuée et l'impact sur la nappe phréatique.

5200

PAR M. YVES COMTOIS:

Bien, pour répondre directement à madame, on peut déjà dire que non, ça n'aura pas d'impact sur les puits de la rue de Vitré.

5205

PAR LE PRÉSIDENT:

Le raisonnement derrière la conclusion.

5210

PAR M. YVES COMTOIS:

Oui, bien sûr. Alors ce qu'il faut comprendre, naturellement, c'est que toute activité de drainage ou d'excavation, en autant qu'on pompe l'eau qui est recueillie par l'excavation, produit un rabattement de niveau de l'eau souterraine; c'est la même chose d'ailleurs pour le drainage agricole.

5215

Et il y a deux (2) sites qui sont particulièrement concernés par les travaux de drainage dans le projet Rabaska, c'est l'excavation sous les réservoirs, où on va excaver d'une dizaine de mètres, et l'excavation du chemin d'accès de la jetée.

5220

On va mettre en place un suivi qui va permettre de surveiller l'évolution des nappes phréatiques de part et d'autre de ces excavations-là et les mesures d'atténuation prévues, afin de pallier à un éventuel impact, seront également mises en place.

5225 Maintenant, en quoi ça va consister. J'attire votre attention ici sur les réservoirs, donc c'est les excavations dont on parle ici, sous les réservoirs, et la tranchée ici qui va être excavée pour rejoindre les installations riveraines.

5230 Au niveau du chemin d'accès de la jetée, qu'on identifie un peu plus loin par le site A, la route d'accès constitue une tranchée qui aura une profondeur variant entre zéro (0 m) et vingt mètres (20 m). Les fossés de drainage sur le côté de la route vont évacuer l'eau qui va être recueillie par cette excavation-là.

5235 Au niveau des réservoirs, le site B, il va y avoir un pompage permanent de l'eau, pour maintenir le niveau d'eau sous les réservoirs, donc à une élévation d'environ moins douze mètres (-12 m) par rapport à la surface.

5240 Pour bien comprendre ce qui se passe exactement, lorsqu'on crée une ouverture ou une excavation, le niveau d'eau souterraine qui était à un niveau statique est rabattu jusqu'au fond de l'excavation. Alors l'effet maximum près de la structure, immédiatement à la structure du site d'excavation, pour le site A, ce qu'on prévoit, c'est une baisse maximale du niveau d'eau de l'ordre de quinze mètres (15 m), alors que pour le site B, c'est une baisse maximale du niveau d'eau de l'ordre de douze mètres (12 m).

5245 L'effet de rabattement s'atténue au fur et à mesure qu'on s'éloigne des excavations et donc ici, on voit donc ici le site B et le site A, qui est ici, et si on regarde maintenant sur une coupe, on voit ici l'excavation sous les réservoirs et le profil de la route d'accès à la jetée, ici.

5250 Ce qu'il faut déjà tenir compte, c'est qu'ici, le fond du réservoir est plus haut que l'élévation de la route 132 et donc, il y aura pas d'effets cumulatifs entre les deux (2) excavations.

5255 Maintenant qu'est-ce qui se passe, bien sûr, au niveau des excavations, on va commencer à creuser progressivement et donc, il va y avoir une augmentation graduelle des débits au rythme des excavations. Le débit initial va être plus élevé que l'écoulement lorsqu'il va devenir à l'équilibre, c'est-à-dire lorsque ça va s'être stabilisé.

5260 Le débit de drainage à long terme, en prenant des hypothèses très prudentes, qui ont été utilisées d'ailleurs pour le design des équipements d'assèchement et donc, on a cherché plutôt à maximiser ces débits-là, c'est de l'ordre de quatre cent soixante mètres cubes (460 m³) par jour, pour ce qui est du site A, et de l'ordre de six cents mètres cubes (600 m³) par jour, pour ce qui est du site B.

5265 Au niveau du chemin d'accès, donc l'eau de drainage, par gravité, sera acheminée vers le fleuve, alors que pour ce qui est des réservoirs, ce qu'on prévoit, c'est de retourner cette eau-là dans le ruisseau Saint-Claude. Donc ici, vous avez une vue qui indique – d'ailleurs, dans la falaise, la route d'accès va bien sûr drainer une certaine partie d'eau, mais cette eau-là est déjà drainée par la falaise elle-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

5270 D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

5275 Donc la zone qui serait potentiellement influencée par le drainage du chemin d'accès à la jetée, on parle des résidences dans la zone située le long de la 132 et approvisionnée par des puits.

5280 Or, ces puits-là sont actuellement, d'après l'inventaire qu'on a fait, entre cinq (5 m) et vingt mètres (20 m) de profondeur, il y en a cinq (5); les autres puits ont plus de vingt mètres (20 m) de profondeur, il y en a vingt-deux (22). Et certains dont on n'a pas pu avoir les caractéristiques, on parle d'à peu près une quarantaine de puits.

PAR LE PRÉSIDENT:

5285 Madame Létourneau, est-ce que votre puits correspond à cette caractérisation ou il s'éloigne de ça, là où vous êtes située actuellement, par rapport à la route 132 ou la route...

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

5290 Moi, on est plus bas, c'est sûr qu'on est plus bas que la route 132.

PAR LE PRÉSIDENT:

5295 D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

5300 Pour ce qui est de près de l'autoroute 20, les caractéristiques des puits, c'est un peu dans le même ordre sauf que les puits de plus de vingt mètres (20 m) de profondeur, il y en a huit (8), et les puits dont aucune caractéristiques ne sont disponibles, il y en a six (6).

5305 Donc si on regarde le nombre potentiel de résidences qui pourraient être impactées, on parle, près du site, de plus d'une vingtaine de résidences qui pourraient potentiellement être affectées, près du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'intérieur d'un périmètre, un rayon de combien, à peu près.

5310 **PAR M. YVES COMTOIS:**

D'à peu près, je pense que c'est peut-être quelques centaines de mètres, trois (300 m) ou quatre cents mètres (400 m) au maximum, mais sous toutes réserves.

5315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre maison, madame Létourneau, est placée à quelle distance du site projeté.

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

5320

Du corridor de service, de plus ou moins cinq cents mètres (500 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

5325

Cinq cents mètres (500 m), d'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

5330

Et au niveau de la zone B, donc c'est vraiment le secteur qui est le long du chemin Saint-Roch en fait, on parle d'une quinzaine de résidences.

5335

Maintenant ça, c'est des résidences qui sont potentiellement impactées. Qu'est-ce qui arrive, il faut d'abord dire que cet impact-là va se faire sentir très progressivement, au fur et à mesure qu'on va faire des excavations, et on va avoir des puits de contrôle de part et d'autre des excavations, pour voir comment évolue la nappe phréatique.

5340

Donc à supposer qu'il y aurait un puits de surface, donc de moins de cinq mètres (5 m), qui serait potentiellement impacté, qu'est-ce qu'on peut faire, tout simplement on peut creuser un puits plus profond pour réduire cet impact-là.

5345

Si on a affaire à un puits tubulaire par exemple, qui est équipé d'une pompe aspirante, ces pompes-là sont efficaces jusqu'à une certaine profondeur, et si l'impact affecte ce genre de puits-là, encore là on peut soit approfondir le puits ou soit remplacer la pompe par une pompe submersible...

PAR LE PRÉSIDENT:

"On", c'est-à-dire Rabaska assumera les coûts pour ça.

PAR M. YVES COMTOIS:

5350

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5355

D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

5360

Et éventuellement, si on a affaire à des puits tubulaires profonds, il y a différentes façons, soit qu'on approfondit le puits, soit qu'on peut créer une réserve additionnelle, c'est différentes façons de pallier à l'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

5365

D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

5370

Maintenant, au niveau du programme de suivi, je l'ai déjà dit, il y aurait un suivi qui nous permettrait de prévoir bien à l'avance d'éventuels impacts, et il y a déjà une entente de contribution de Rabaska à l'effet d'installer un aqueduc le long de la route 132.

PAR LE PRÉSIDENT:

5375

Pour des endroits qui n'ont pas la desserte actuellement, en matière d'eau.

PAR M. YVES COMTOIS:

5380

Et pour répondre à madame, comme je l'ai dit au début, il n'y a aucun impact prévu sur la rue Vitré.

PAR LE PRÉSIDENT:

5385

Est-ce que vous allez quand même vérifier.

PAR M. YVES COMTOIS:

Bien sûr, le suivi est fait pour s'assurer que...

5390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

5395 Monsieur Michon, avez-vous des choses à ajouter à propos de la pertinence de ce qu'on vient d'entendre.

PAR M. PIERRE MICHON:

5400 Oui, je profiterais du moment pour rappeler qu'il y a un document qui a été déposé ultérieurement, c'est un avis de madame Sylvie Chevalier, je sais pas si elle est encore dans la salle, on m'avait dit qu'elle partirait vers dix heures (10 h). Madame Chevalier est ingénieure au service des eaux souterraines et a regardé les derniers rapports concernant la modélisation des eaux souterraines.

5405 Nous, ce qu'on soulève surtout, c'est qu'il va falloir déterminer, dans le terme du suivi, quels critères on associe à un impact de perte de qualité ou de quantité. Donc on devra définir clairement les critères qu'on veut établir pour juger d'une perte de quantité ou de qualité, que ce soit pour les puits des résidences que sur le système piézométrique qu'il est prévu d'installer par le promoteur.

5410

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

5415 Madame Létourneau, votre deuxième question.

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

5420 Oui. Selon l'étude d'impact du promoteur, on ne mentionne pas les impacts du dynamitage sur l'environnement. Nous savons qu'il y aura du dynamitage pour les excavations pour les réservoirs et pour le corridor de service.

5425 Est-ce qu'on pourrait savoir quelles sont les composantes des explosifs, quel est l'impact que ça aura sur l'air ambiant, sur nos puits artésiens, le bruit et le solage de nos maisons, parce qu'on sait que nos maisons sont situées sur du tuf, du roc, et puis il va sûrement y avoir des vibrations.

Donc est-ce qu'on peut nous donner les impacts.

5430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, comment vous allez encadrer les usages des explosifs qui servent à l'aménagement du site.

5435 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais passer la question à deux (2) confrères, à monsieur Lundahl pour les questions d'impacts sur l'émission atmosphérique, et monsieur Comtois sur le bruit.

5440 Mais concernant les solages - la question de madame sur les composantes exactes, ce n'est pas déterminé présentement, ça va l'être ultérieurement - mais concernant l'impact sur les maisons autour et les solages, c'est certain qu'il va y avoir des mesures, un, vérification des solages avant les travaux et la mise en place d'instruments pour s'assurer qu'il y a pas d'atteintes ou d'ondes dues aux charges de dynamite qui atteignent les solages, et les programmes de dynamitage vont être faits en conséquence.

5445

Maintenant, pour les impacts sur les émissions, je vais passer la parole à monsieur Lundahl.

5450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rapidement, monsieur Lundahl, allez-y.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

5455

Oui monsieur le Président. En fait, avec un plan de dynamitage établi compte tenu des contraintes propres au site et des précautions, tels des tapis de protection, la répartition des charges, etc., on réussit à réduire au minimum le soulèvement des poussières par le dynamitage, de sorte qu'en fait, les effets sur la qualité de l'air sont minimes et très temporaires si pas complètement négligeables aussitôt qu'on sort des limites du site.

5460

Certains types d'explosifs peuvent produire des vapeurs visibles, là, mais c'est pas le type d'explosif qui sera utilisé dans le cadre du chantier de Rabaska.

5465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, enfin je présume, je dois pas présumer, la qualité des travaux en matière d'utilisation d'explosifs, etc., fera partie des choses que le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs désignera en matière de suivi.

5470

PAR M. PIERRE MICHON:

5475 En fait, en termes de modélisation atmosphérique, la question de dynamitage a été préoccupante pour le ministère, on a exigé que ce soit inclut dans les modélisations, tout l'aspect dynamitage.

Il pourrait y avoir effectivement des mesures de suivi, de surveillance des teneurs de poussières par exemple reliées à la construction.

5480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, très bien.

5485 Monsieur Arbour, voulez-vous ajouter quelque chose avant qu'on écoute monsieur Comtois pour le reste de la réponse.

PAR M. SIMON ARBOUR:

5490 Simplement que parmi les impacts auxquels on s'attarde en santé, en termes de dynamitage, il y a les effets notamment au niveau du colmatage des puits qui sont à considérer, et il y a aussi le dégagement de monoxyde de carbone dans les résidences.

5495 Mais ça, habituellement, dans le cas des dégagements de monoxyde de carbone, c'est quand même dans des rayons assez restreints autour des zones de dynamitage. Il faudrait simplement valider à savoir, par rapport aux guides qui sont disponibles, si les distances au niveau des travaux sont susceptibles justement de donner ce type d'effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

5500 J'imagine que si le niveau d'exposition au CO est acceptable pour les travailleurs pour le site, ça le sera davantage pour les citoyens éloignés.

PAR M. SIMON ARBOUR:

5505 Ce n'est pas tout à fait de ça qu'on parle. C'est qu'en fait, lorsqu'il y a dynamitage, au niveau des sous-sols, il a été observé entre autres, peut-être plus dans des milieux urbains, qu'il y a eu effectivement dégagement de monoxyde de carbone dans certaines résidences et que, bon, dans certains cas, ça aurait pu atteindre...

5510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par infiltration, vous voulez dire.

PAR M. SIMON ARBOUR:

5515

Par infiltration.

PAR LE PRÉSIDENT:

5520

Ah, je vois, d'accord, je comprends. Très bien.

Monsieur Comtois, pour compléter la réponse.

PAR M. YVES COMTOIS:

5525

Oui, juste pour dire que ça a été pris en compte lors des études de bruit en construction, mais que comme c'est des déflagrations instantanées, ça cause pas de problèmes particuliers au niveau du bruit.

5530

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais madame Létourneau, j'imagine, est intéressée aux détails.

5535

Alors advenant l'autorisation du projet, j'imagine, alors je vous pose la question, toute l'information concernant ces procédures, etc., seront disponibles.

PAR M. YVES COMTOIS:

5540

Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

5545

D'accord. Et évidemment, cette information serait réputée agréée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. YVES COMTOIS:

5550

Oui, mais ça fera aussi l'objet du plan de communication pour expliquer aux gens les travaux.

PAR Mme LUCIE LÉTOURNEAU:

Est-ce que ça va être possible aussi d'avoir la liste des composantes des explosifs.

5555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'information sur la nature des explosifs que vous allez utiliser, y compris les produits finaux de leur déflagration.

5560 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, tel que j'ai indiqué tout à l'heure, ce n'est pas déterminé présentement, ça va être finalisé à l'ingénierie détaillée. Mais certainement, on peut vous fournir l'information des produits qui seront utilisés.

5565

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

5570

Merci beaucoup, madame Létourneau.

Alors ça met un terme à la séance de ce soir. Je vous informe que demain, on a deux (2) séances thématiques, on va commencer l'après-midi par le contexte énergétique, je vous invite et je vous exhorte de respecter les sujets, c'est comme ça qu'on va avancer rapidement sans léser les droits des autres qui renoncent à s'inscrire en respectant le thème et qui se font devancer par d'autres qui ne respectent pas le thème, soit par inadvertance ou soit sciemment, mais c'est pas à moi de spéculer sur les motifs.

5575

Alors on se voit demain à treize heures trente (13 h 30), merci beaucoup.

5580

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (19 H 30)

5585

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5590

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

5595